Commune de LA BATIE MONTGASCON

Plan Local d'Urbanisme

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

SOUS-PREFECTURE
DE LA TOUR DU PIN (ISERE)
30 MAI 2005
ARRIVEE

N°	Destination	Destinataire	Surface approx.
1	Agrandissement du cimetière	Commune	2.600 m2
2	Agrandissement de l'espace sportif	Commune	12.600 m2
3	Aménagement d'un carrefour	Commune	60 m2
4	Elargissement d'une voie (emprise publique portée à 7,00 m.)	Commune	480 m2
5	Voie nouvelle	Commune	470 m2

Juin 2004

EAU POTABLE

COLLECTIVITE LA BATIE MONTGASCON

Adhérente au syndicat Intercommunal

Siège : 48 rue Gambetta BP 5
38490 LES ABRETS

SOUS PREFECTURE
DE LA TOUR DU PIN (ISERE)
30 MAI 2005
ARRIVEE

1- BESOINS

1.1 Population

TOTALE INSEE 1982	TOTALE INSEE 1990	TOTALE INSEE 1999	ACTUELLE EN POINTE SEDENTAIRE + SAISONNIERE	DESSERVIE Actuellement	A DESSERVIR	
					Moy. terme	Long. terme

1.1 Autres usages (Industrie, Agriculture, etc...)

1.3 Gestion des réseaux

1.3.1 Mode de gestion

O Régie communale
X Régie syndicale (nom + siège)
O Affermage ou concession (nom de la société)

1.3.2 Mode de facturation

O au forfait
O au m3 consommé
X binôme

1.3.3 Abonnés et consommations

- Organisation du contrôle volumétrique :

  - de la production :
  - de la distribution :

- Données générales de la gestion (annuelles ou autres existantes) :

ANNEES	CONSOMMATIONS REELLES EN M³/AN - SOMME DES COMPTEURS INDIVIDUELS	PRODUCTIONS BRUTES EN M 3 / AN	CONSOMMATIONS FACTUREES EN M 3 / AN
2001	82 074	107 992	82 074.
2002	80 860	118 911	80 860
2003	88 481	126401	88 481

Année de référence (ou moyenne): 2003

GROS CONSOMMATEURS	CONSOMMATION EN M³/AN	USAGES NON COMPTABILISES EN M 3 / AN	CONSOMMATION EN M 3 / AN
15	1438		

1.2 **Etablissement d'un ratio de production** (en l / jour / habitant desservi)

120 m³/abonné

La consommation moyenne quotidienne par habitant pour l'ensemble de la commune est de : 155 l. par jour.

1.5 **Evaluation des besoins** (hypothèses du P.O.S)

BESOINS	MOYEN TERME	LONG TERME
M3 / AN		
M3 / JOUR (pointe)		

2 - RESSOURCES

2.1 Points d'eau exploités (cf. également plan n° 2)

GRAVITAIRES	NOM (lieu dit)	DEBIT D'ETIAGE EN M3/J	DEBIT CAPTE EN M3/J	ALTITUDE En mètres	DATE DU CAPTAGE	DATE DU RAPPORT GEOLOGIQUE*
						29-06-88
PUITS FORAGES	**NOM (lieu dit)**	**DEBIT CAPABLE EN M3 / J**	**DEBIT CAPTE EN M3 / H**	**DIAMETRE ET PROFONDEUR**	**DATE D'EXECUTION**	**DATE DU RAPPORT GEOLOGIQUE***
PALADRU	St PIERRE	5184	180	3 x 17	1933	29-06-88
	TRUITIERE		175	3 x 10	1933	
	Captage de ~~Tuvellin~~ UEYRINI	4500	90	3 x 14	1969	29-06-88
			90	0,8 x 27	1981	
			90	0,8 x 27	1988	
			140	0,8 x 27	2000	
DISPONIBILITES ACTUELLES						

(*) Rapport géologique fixant les périmètres de protection

2.2 Nappes ou ressources possibles

nappe de PALADRU (St Pierre et Truitière
nappe de CHIMILIN (exploitation prévu en juillet 2005 à 120 m³/h)

2.3 Qualité des eaux (conclusion des analyses périodiques)

La qualité des eaux est

Dureté: eau dure 33° F

Nitrate : 25 mg/l maxi

2.4 Type de l'installation de traitement

traitement au bioxyde de chlore

2.5 Conclusions

3 - RESEAU

2.1 Caractéristiques

/

3.2 Stations de pompage existantes (y compris surpression)

NOM (lieu dit)	DEBIT	H.M.T. (Hauteur Manométrique Totale)	PUISSANCE
St Pierre de Paladru	120 ou 180 m³/h.	5 mètres	
Truitière	175 m³/h	12 mètres	
le Manson	22 m³/h	45 mètres	

3.3 Réservoirs

NOM (lieu dit)	ALTITUDE T.P. (en mètres)	VOLUME TOTAL (en m³)	VOLUME INCENDIE (en m³)
Pré Noir	454 mètres	3000	300
le Manson	418	100	50

3.4 Canalisations

LONGUEUR TOTALE	TYPES	ETAT
	réseau en fonte	bon

3.5 Service incendie

La protection incendie est satisfaisante sur les canalisations supérieures au Ø100 mm.

Syndicat Intercommunal des Eaux
des Abrets et Environs
[redacted]
75 , rue Gambetta , B.P. 5
38490 LES ABRETS
TEL : 04 76 32 06 68
FAX : 04 76 32 24 69

Commune de LA BATIE MONTGASCON
RESEAU D'EAU POTABLE
PLAN GENERAL N°1

CONSERVATOIRE
DE L'A.T. (ST-ALBIN-DE-CROIX)
30 MAI 2005
ARRIVEE

LEGENDE :

- RESEAU SURPRESSE
- RESEAU PRE NOIR
- VANNE FERMEE

1	2
3	4

MODIFICATIONS :
06 mars 2002 – 09 avril 2002 – 15 juillet 2002 – 13 décembre 2002

Dessiné le : 05 SEPTEMBRE 2000
Par : HUMBERT Jean
Echelle : 1/2500
Ref. :

Syndicat Intercommunal des Eaux
des Abrets et Environs
78 , rue Gambetta , B.P. 5
38490 LES ABRETS
TEL : 04 76 32 06 68
FAX : 04 76 32 24 89

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BATIE MONTGASCON (ISERE)
30 MAI 2005
ARRIVEE

Commune de LA BATIE MONTGASCON
RESEAU D'EAU POTABLE
PLAN GENERAL N° 3

LEGENDE :

- RESEAU SURPRESSE
- RESEAU PRE NOIR
- VANNE FERMEE

1	2
3	4

MODIFICATIONS :

06 mars 2002 – 09 avril 2002 – 13 décembre 2002

Dessiné le : 05 septembre 2000

Par : HUMBERT Jean

Echelle : 1/2500

Ref. :

Syndicat Intercommunal des Eaux
des Abrets et Environs
[redacted]
78 , rue Gonzette , B.P. 5
38490 LES ABRETS
TEL : 04 76 32 06 68
FAX : 04 76 32 24 89

DE
30 MAI 2005
ARRIVEE

Commune de LA BATIE MONTGASCON
RESEAU D'EAU POTABLE
PLAN GENERAL N°2

LEGENDE :

- RESEAU SURPRESSE
- RESEAU PRE NOIR
- VANNE FERMEE

1	2
3	4

MODIFICATIONS :
09 avril 2002 - 13 décembre 2002

Dessiné le : 05 septembre 2000
Par : HUMBERT Jean
Echelle : 1/2500
Ref. :

Syndicat Intercommunal des Eaux
des Abrets et Environs
[redacted]
78 , rue Gambetta , B.P. 5
38490 LES ABRETS
TEL : 04 76 32 06 68
FAX : 04 76 32 24 89

POSTE REGIONALE DE L'AGRICULTURE RHONE
30 MAI 2003
ARRIVEE

Commune de LA BATIE MONTGASCON
RESEAU D'EAU POTABLE
PLAN GENERAL N° 4

LEGENDE :

- RESEAU SURPRESSE
- RESEAU PRE NOIR
- VANNE FERMEE

1	2
3	4

MODIFICATIONS :
09 avril 2002 – 13 décembre 2002

Dessiné le : 05 septembre 2000
Par : HUMBERT Jean
Echelle : 1/2500
Ref. :

- Département de l'Isère -

Syndicat Intercommunal des Eaux
Des Abrets et Environs

Siège social : Rue Gambetta – 38490 LES ABRETS
Tél. 04 76 32 06 68 – Fax 04 76 32 24 89

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
ZONAGE COMMUNAL

Commune de
LA BATIE MONTGASCON

PARTIE I :

SOUS-DOSSIER 1

ASSAINISSEMENT AUTONOME

SOUS-PREFECTURE
DE LA TOUR DU PIN (ISERE)
30 MAI 2005
ARRIVEE

Dossier 126.09

Novembre 2003

A L P'
E T U D E S
Ingénieurs – Conseils

Bureau d'Études Techniques
137, rue Mayoussard - CENTR'ALP
38430 MOIRANS

Tél. : 04 76 35 39 58
Fax : 04 76 35 67 14
e-mail : alpetudes@aol.com

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE 2

PHASE 1 – PRÉSENTATION DU SITE DE L'ÉTUDE 3

I. Généralités 3

I.1- Définition de la mission 3

I.2- Le contexte règlementaire 3

II. Cadre naturel 4

II.1- Situation géographique 4

II.2- Topographie 4

II.3- Le réseau hydrographique 4

II.4- Géologie – Hydrologéologie 4

III. Démographie et habitat 5

IV. État actuel de l'assainissement autonome 6

IV.1- Bilan du retour des questionnaires 6

IV.2- Analyse des questionnaires retournés 7

V. Aptitude des sols à l'assainissement autonome – Zonage global 9

PHASE 2 – APTITUDE DES SOLS Á L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 12

I. Note sur les filières d'assainissement 12

II. Définition de la mission 19

III. Etude par secteur 19

III.1 SECTEUR A : EVRIEU 21

III.2 SECTEUR B : AVOLIN 25

III.3 SECTEUR C : CHATANAIS 29

III.4 SECTEUR D : BOUTIERE 32

III.5 SECTEUR E : GURDIN / MARTILLONNE 35

III.6 SECTEUR F : RECOIN / TREVIGNEUX 38

III.7 SECTEUR G : CLIAT 41

III.8 SECTEUR H : BRESSAN 44

III.9 SECTEUR I : BALLATIERE 47

III.10 SECTEUR J : LA GRANDE PIECE 50

PHASE 3 – RÉCAPITULATIF 53

I. Carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome 53

II. Comparaison de l'aptitude des sols à l'assainissement autonome avec la satisfaction des usagers vis à vis du fonctionnement de leurs dispositifs 53

III. Conclusion 54

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La présente étude a été réalisée à la demande et pour le compte du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES ABRETS ET ENVIRONS dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de LA BATIE MONTGASCON.
Le dossier comprend 3 parties :

- Diagnostic d'assainissement -Assainissement autonome
  -Assainissement collectif
- Elaboration des scénarii d'assainissement
- Schéma directeur et zonage.

Ce mémoire explicatif relatif à l'assainissement autonome (Partie I, sous-dossier 1), s'articule autour de 3 phases :

- ✓ Phase 1 : Présentation du site de l'étude,
- ✓ Phase 2 : Aptitude des sols à l'assainissement autonome,
- ✓ Phase 3 : Récapitulatif.

PHASE 1 – PRÉSENTATION DU SITE DE L'ÉTUDE

I. GENERALITES

I.1- Définition de la mission

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES ABRETS ET ENVIRONS, conscient de la nécessité de mettre en conformité les systèmes d'assainissement, et soucieux de préserver la qualité des milieux récepteurs, a décidé d'engager une étude pour l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de LA BATIE-MONTGASCON.

La présente étude a pour objectif de recenser l'assainissement existant de la commune et d'établir une carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome. Cette étude consiste à :

- Regrouper les données sur l'état initial de la commune et prévoir son évolution,
- Faire le recensement des dispositifs d'assainissement présents sur le territoire communal (eaux usées et pluviales) et en relever les problèmes,
- Etablir une carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome avec prise en compte des obstacles topographiques et de la sensibilité du milieu récepteur.

I.2- Le contexte règlementaire

Le présent dossier répond aux obligations de l'article 35 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Art 35 – I

"Art L.372-1-1 – les communes prennent obligatoirement en charge les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectif. Notamment aux stations d'épuration des eaux usées et à l'élimination des boues qu'elles produisent, et les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif (....).

II – L'ensemble des prestations prévues à l'article L 372-1-1 du code des communes doit en tout état de cause être assuré sur la totalité du territoire au plus tard le 31 décembre 2005.

III – L'article L372-3 – les communes ou leurs groupements délimitent, après enquête publique :

Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien ;

Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement".

II. CADRE NATUREL

II.1- Situation géographique

La commune de LA BATIE-MONTGASCON se situe dans au Nord-Est du département de l'Isère. Elle se trouve à 10 km à l'Est de La Tour du Pin sur l'axe Lyon – Chambéry.
Le territoire communal est limité :

- au Nord par les communes de Faverges-de-la-Tour (Nord-Ouest) et de Corbelin (Nord-Est),
- à l'Ouest par la commune de Saint-Clair-de-la-Tour,
- au Sud par les communes de Saint-André-le-Gaz (Sud-Ouest) et de Fitilieu (sud-Est),
- à l'Est par la commune de Chimilin.

II.2- Topographie

LA BATIE-MONTGASCON offre le paysage typique des collines du Bas-Dauphiné. Elles résultent du façonnage érosif des dernières glaciations. La succession de coteaux ainsi créée obéit à une orientation générale de direction Est-Sud-Est / Ouest-Nord-Ouest. Le territoire communal présente donc des pentes très hétérogènes qui, localement peuvent varier très vite.

II.3- Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique de la commune de LA BATIE-MONTGASCON se limite à la présence de la Bourbre, qui longe la limite communale Sud.
Aucun autre cours d'eau n'est répertorié. Cependant, il convient de signaler les étangs d'Evrieu et du lieu-dit du Vernay. Aussi, deux zones hydromorphes sont recensées au Marteret et au Sud de Clyat.

II.4- Géologie – Hydrologéologie

La commune de LA BATIE-MONTGASCON appartient au domaine molassique du Bas-Dauphiné. Cette molasse prend ici l'aspect d'un conglomérat à matrice sableuse typique d'un delta torrentiel. Les galets essentiellement calcaires, sont bien roulés et souvent impressionnés c'est à dire marqués de cupules de dissolutions. Certains bancs de sables et de galets sont consolidés du fait de la recristallisation d'un ciment calcaire. Ces bancs indurés marquent la base de la série. Sur les niveaux superficiels, l'altération de cette molasse offre des horizons très argileux.
Cette formation est couverte de plaquages de moraines de fond würmiennes qui fossilisent un ancien relief de vallées comme celle du chenal évasé correspondant à la Bourbre. Au Sud du bourg, ces dépôts glaciaires supportent des blocs erratiques typiques du transport glaciaire.

D'autre part, des alluvions grossières sont disposées dans des chenaux fluviaux (anciens torrents de fonte du glacier lors de son retrait) à l'extrême Sud de la commune ainsi qu'au Nord, en aval de l'étang d'Evrieu.

Extrait de la carte géologique 1/50000ème – Feuille la Tour-du-Pin

+ + + Blocs erratiques

L'hydrogéologie du secteur est bien définie : Une seule nappe dans les terrains tertiaires (molasse) est localisée sur la commune vers 390 m. Cet horizon perméable se situe au-dessus du niveau de la couche dite des Marnes et lignites de la Tour-du-Pin.
Les terrains quaternaires (moraines et ses apports mixtes fluvio-glaciaires) sont souvent le siège de circulations aquifères à l'origine de sources.

III. DEMOGRAPHIE ET HABITAT

Au dernier recensement de 1999, la population de LA BATIE-MONTGASCON était de 1436 habitants au total, soit un solde migratoire positif de 126 habitants par rapport à 1990. En 2001, la commune rassemblait 1457 habitants, soit un accroissement de 21 habitants en 2ans.
L'habitat se concentre autour du Bourg et de quelques hameaux comme Avolin, Boutière, Evrieu et Gurdin. Cependant , il tend à s'éparpiller à la faveur du réseau routier.

Sous réserve d'extension des zones urbanisables actuelles et compte tenu du développement actuel et contrôlé de la commune (5 permis de construire par an en moyenne), le tableau suivant présente les hypothèses avancées pour l'avenir :

	Recensements			Hypothèses	
Années	1982	1990	1999	2010	2020
Nb habitants	1296	1310	1436	1570	1670
Accroissement nb habitants		14	126	134	100
Accroissement sur période %		1,08%	9,62%	9,33%	6,37%
Période		8	9	11	10
Accroissement annuel		0,13%	1,03%	0,81%	0,62%

IV. ÉTAT ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Une enquête par envoi de courriers a été réalisée auprès de tous les particuliers non raccordés au réseau collectif. Elle a pour but :

- d'obtenir une vision globale du type de dispositif d'assainissement autonome ;
- d'évaluer leur état ;
- d'établir la fréquence de leur entretien.

IV.1- Bilan du retour des questionnaires

Environ 133 logements ont donc été ainsi enquêtés par l'envoi d'un questionnaire. Seulement un quart des fiches ont été retournées, le taux de réponse exacte est de 26%. De plus, quelques questionnaires sont partiellement renseignés.
Ces premières observations peuvent refléter une méconnaissance voire une absence de filières en place.

Le tableau qui suit synthétise les principales réponses obtenues sur la commune de LA BATIE MONTGASCON à l'issue de l'enquête.

Synthèse de l'enquête par courrier		
Enquêtes	Nombre courriers envoyés	133
	Nombre retours	34
	Taux de réponses (%)	*26%*

		Nombre	*%*
Rejets	Epandage souterrain	14	41%
	dont aux normes	8	24%
	Rejets vers le milieu naturel sans épandage	17	50%
	dont sans prétraitement	1	3%
	Dispositif mal connu	3	9%

		Nombre	*%*
Type de dispositifs	Fosse Toutes Eaux avec champ d'épandage	8	24%
	Fosse Septique avec champ d'épandage	6	18%
	Fosse septique ou Fosse Toutes Eaux avec puits perdu	10	29%
	Fosse septique ou Fosse Toutes Eaux avec rejet vers le milieu superficiel	6	18%
	Rejet direct vers le milieu naturel	1	3%
	Dispositif mal connu	3	9%

		Nombre	*%*
Satisfaction	Nombre de réponses	29	94%
	Oui	19	66%
	Non	10	34%

		Nombre	*%*
Vidange	**Fosse septique ou fosse toutes eaux:**	30	97%
	tous les ans	2	7%
	entre 1 an et 5 ans	14	47%
	supérieure à 5 ans	4	13%
	jamais	10	33%
	Bac à graisse:	17	55%
	entre 3 mois et 1 an	13	76%
	supérieure à 1 an	4	24%
	jamais	0	0%

IV.2- Analyse des questionnaires retournés

Les points importants sont :

✓ ***Type de rejets :***

68% des rejets s'effectuent vers le milieu naturel (ruisseau, fossé, champs, puits perdus) dont 3% sans prétraitement (fosse septique ou fosse toutes eaux).

Ces rejets sont non conformes et peuvent présenter un risque sanitaire important.

✓ ***Type de système de traitement :***

24% des habitations possèdent une fosse toutes eaux suivie d'un épandage souterrain telle que le stipule la norme.
D'autres habitations sont équipées de fosse septique ou de fosse toutes eaux suivies de puisard, ceci pour 29% des réponses obtenues ;

La présence de bac dégraisseur est estimée à 55%.

Enfin, 9% des dispositifs sont mal connus de leurs propriétaires, ceci étant principalement dû au fait que la date de mise en place des dispositifs est antérieure à l'arrivée des occupants des logements. Ce pourcentage est probablement sous évalué compte tenu du faible retour des questionnaires.

Le graphique suivant reprend l'ensemble de ces résultats.

✓ ***Fréquence de vidange des fosses septiques :***

La fréquence des vidanges se situe majoritairement entre 1 et 5 ans (47% des réponses). Par ailleurs, 33% des fosses septiques ne sont jamais vidangées.

✓ ***Satisfaction vis à vis du système d'assainissement actuel :***

En notant que toutes les personnes interrogées ont répondus à cette question, il convient de souligner que les opinions sont partagées. En effet, 34% des propriétaires des équipements ayant répondu au questionnaire ne sont pas satisfaits du fonctionnement. Aussi faut-il rappeler que seulement 24% des foyers sont équipés d'installations d'assainissement conformes aux normes actuelles.

Pour les personnes qui ne sont pas entièrement satisfaites, la principale cause citée est la remontée d'odeurs.

✓ ***Conformité :***

Il est important de rappeler que diriger les effluents en sortie de fosse septique ou de fosse toutes eaux (prétraitement) vers un puisard (puits perdu ou d'infiltration) est interdit en l'absence de traitement.

V. APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME – ZONAGE GLOBAL

L'objectif de la carte de zonage global (cf. page suivante) est de faire apparaître les zones potentiellement assainissables en non collectif en fonction des critères morphologiques, géologiques et hydrogéologiques, à l'échelle de la commune.
Les zones d'assainissement collectif existant ne sont pas concernées et restent donc en **blanc.**

Deux zones ont été définies :

- **Les zones inaptes :**

  Zones colorées en **rouge** dont la pente est supérieure à 10% (seuil de non faisabilité pour les assainissements autonomes, norme XP P 16-603 d'août 1998 en référence au DTU 64.1), et/ou présentant des zones humides ou de risques naturels sensibles, et/ou faisant parti de l'emprise d'un périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage. Ces zones s'étendent sur :

- **Les zones aptes sous réserve :**

  Ces zones colorées en **jaune** correspondent au reste du territoire communal.
  Dans ces zones, les pentes sont comprises entre 1 et 10% et ne représentent donc pas de contraintes particulières pour l'assainissement autonome.
  Toutefois, la perméabilité des terrains qui peut être un facteur limitant, est directement dépendante de l'hétérogénéité des formations géologiques.

COMMUNE DE
LA BATIE MONTGASCON

Carte de Zonage Global

ALP' ETUDES
Ingénieurs – Conseils

Dossier n°: 126-09
Plan n° : 4190
Echelle : 1/20000

LEGENDE

- Limite communale
- Zone inapte à l'assainissement autonome - Pente> 10%
- Zone inapte à l'assainissement autonome - Hydromorphie
- Zone potentiellement apte à l'assainissement autonome
- Zone d'assainissement collectif

Ce zonage ne prend enfin pas en compte les essais réalisés pour la carte d'aptitude et les éventuelles remontées de nappe en période de hautes eaux. Ces paramètres sont retenus dans l'étude des zones urbanisées ou urbanisables dont fait l'objet la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome.

La création ou extension des zones à urbaniser en non collectif devra tenir compte de ce zonage et de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome.

PHASE 2 – APTITUDE DES SOLS Á L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

I. NOTE SUR LES FILIERES D'ASSAINISSEMENT

Les filières d'assainissement autonome sont des dispositifs assurant le traitement des eaux usées domestiques (ensemble des eaux usées, ménagères et eaux vannes). L'arrêté du 6 Mai 1996 définit l'assainissement non collectif comme « tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement ».

Elles comprennent les éléments suivants :

L'arrêté du 6 mai 1996 fixe les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectifs. Il est précisé et adapté aux évolutions techniques par la norme XP P 16-603 d'août 1998 en référence au DTU 64.1.

Dispositif commun aux filières :

- **Traitement préalable :**

Fosse toutes eaux d'un volume minimal de 3 à 4 m^3 (pour une habitation de 5 pièces principales, + 1 m^3 par pièce supplémentaire) ; elle doit être située le plus près possible de l'habitation (<10 m).

Fig 1 : Principe de disposition d'une fosse toutes eaux

Fig 2 : Coupe de détail d'une fosse toutes eaux

Nota : la cloison intérieure n'est pas systématique (fonction des conceptions et du dimensionnement spécifique à chaque constructeur).

- **Indicateur de fonctionnement :**

Dispositif généralement intégré aux fosses toutes eaux qui évite le colmatage des dispositifs de traitement en cas de dysfonctionnement de la fosse.

Fig 3 : coupe de détail d'un indicateur de fonctionnement

<u>Dispositif de traitement et dispersion :</u>

- **Traitement et dispersion par champ d'épandage faible profondeur :**
  - Filière classique, la plus économique
  - <u>Dimensionnement (variable en fonction de la nature des terrains) :</u>
    - Lit d'épandage : 3 à 4 tranchées filtrantes de 15 m à 30 m pour 4 à 5 pièces, 1 tranchée supplémentaire par pièce principale au-delà de 5.
    - Végétation à implanter sur le champ d'épandage : herbe uniquement.
  - <u>Condition de mise en place d'un épandage :</u>
    Contraintes liées aux reculs à observer par rapport au voisinage et à l'habitation :
    - Distance minimale à respecter avec un puits d'eau potable = 35 m
    - L'emplacement doit être situé hors zone de circulation, stationnement, cultures, plantations et stockage de charges lourdes
    - Distance minimale de l'habitation = 5 m
    - Distance minimale par rapport à toute clôture de voisinage et de tout arbre = 3 m
  - <u>Matériaux filtrants</u>
    Le gravier et sable doivent être lavés de façon à éliminer les fines.
    Les graviers et les sables sont stables à l'eau (matériaux siliceux recommandés) ;
    La granulométrie des graviers est comprise entre 10 et 40 mm ;
    La granulométrie moyenne des sables est comprise entre 0,8 et 3,15 mm.

Fig 4 : principe d'un champ épandage faible profondeur

Remarque : une adaptation technique est nécessaire dans les terrains dont la pente est comprise entre 5 et 10%.

- **Tranchées d'infiltration en terrain de pente supérieure à 5 %**

Conception : d'après la norme XP P 16-603, la réalisation de tranchées d'infiltration est à proscrire sur des terrains de pente > 10%. Mais la réalisation des tranchées est possible dans le cas où des terrasses sont aménagées, sous réserve de vérifier les conditions géotechniques de leur mise en œuvre.

Réalisation : les tranchées d'infiltration doivent être :
- Horizontales,
- Peu profondes,
- Réalisables perpendiculairement à la plus grande pente.

Prescriptions particulières : les matériels et matériaux sont les mêmes qu'en terrain plat. La mise en place est identique, sauf dans le dimensionnement des fouilles de tranchées :
- Tranchées séparées par 3 m minimum de sol naturel, soit 3,5 m d'axe en axe, et à une profondeur comprise entre 0,60 m et 0,80 m,
- Malgré la pente, l'eau ne doit pas avoir un chemin préférentiel dans l'épandage. Le départ de chaque tuyau plein du regard de répartition est horizontal sur au moins 0,50m.

Figures 6 : tranchées d'infiltration en terrain en pente

- **Traitement par filtre à sable à flux vertical non drainé :**

Le filtre à sable vertical non drainé reçoit les effluents prétraités. Du sable lavé se substituant au sol naturel est utilisé comme système épurateur et le sol en place comme moyen dispersant (système d'infiltration).

- Dimensionnement :

- Surface minimale de 25 m² avec 5 m² supplémentaire par pièce principale au-delà de 5.
- Largeur 5 m, longueur 5 m.
- Végétation à implanter sur le filtre : herbe uniquement.

- Condition de mise en place d'un épandage :

Contraintes liées aux reculs à observer par rapport au voisinage et à l'habitation :

- Distance minimale à respecter avec un puits d'eau potable = 35 m
- L'emplacement doit être situé hors zone de circulation, stationnement, cultures, plantations et stockage de charge lourde
- Distance minimale de l'habitation = 5 m
- Distance minimale de toute clôture de voisinage et de tout arbre = 3 m.

- Matériaux filtrants :

Le gravier et sable doivent être lavés de façon à éliminer les fines.
Les graviers et les sables sont stables à l'eau (matériaux siliceux recommandés) ;
La granulométrie des graviers est comprise entre 10 et 40 mm ;
La granulométrie moyenne des sables est comprise entre 0,8 et 3,15 mm.

- **Traitement et dispersion par filtre à sable à flux vertical drainé :**

Le filtre à sable vertical drainé reçoit les effluents prétraités. Du sable lavé se substituant au sol naturel est utilisé comme système épurateur et le milieu superficiel ou souterrain (par puits d'infiltration) comme moyen d'évacuation.

Le dimensionnement est similaire à celui du filtre à sable non drainé. Des tuyaux de collecte sont disposés au fond de la fouille pour récolter les effluents épurés.

La réinjection des effluents traités par l'intermédiaire d'un puits perdu vers le sous-sol ou vers un cours d'eau est soumise à dérogation en préfecture.

Fig 5 : principe d'un filtre à sable à flux vertical drainé

- **Tertre d'infiltration non drainé**

Le tertre d'infiltration reçoit les effluents prétraités issus d'une habitation surélevée, ou d'une pompe de relevage.
Il utilise un matériau d'apport granulaire comme système épurateur et le sol comme milieu dispersant (système d'infiltration).
Il peut s'appuyer sur une pente, être en partie enterré ou être totalement hors sol.

<u>Conditions de mise en œuvre :</u> utile comme palliatif pour les réhabilitations en zones inondables.

<u>Inconvénients :</u> imperméabilisation difficile des parois du tertre. Il faut s'assurer de la perméabilité du sol à la base du tertre. Ce type de dispositif nécessite un relevage obligatoire des effluents prétraités si l'habitation n'est pas surélevée, ainsi qu'une étude particulière sur la stabilité des terres et les risques d'affouillement.

Fig 7 : deux types de tertres non drainés en fonction de la pente du terrain naturel

Dimensionnement:

Nb de pièces principales	Surface minimale (au sommet) (m^2)	Surface minimale (à la base) (m^2)	
		15<perméabilité<30	30<perméabilité<500
5	25	90	60
+1	+5	+30	+20

II. DEFINITION DE LA MISSION

Cette étude a été réalisée à la demande du SIE DES ABRETS ET ENVIRONS. Elle a pour objectif la réalisation d'une carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome sur la commune de LA BATIE MONTGASCON. Neuf secteurs ont fait l'objet d'investigations de terrain :

Les secteurs en questions sont les suivants :

A : Evrieu
B : Avolin
C : Chatanais
D : Boutière
E : Gurdin / Martillonne
F : Recoin / Trévigneux
G : Cliat
H : Bressan
I : Ballatière
J : La Grande Pièce

Les reconnaissances effectuées ont été les suivantes :

- 20 sondages au tractopelle,
- 35 essais de mesure de perméabilité (de type Porchet à niveau constant),
- 31 sondages à la tarière manuelle.

Dans la mesure du possible, toutes les études géotechniques déjà réalisées sur le territoire communal ont été intégrées dans le présent rapport.

III. ETUDE PAR SECTEUR

Ce paragraphe est composé de 10 dossiers correspondant à chacun des secteurs étudiés.

Dans chaque dossier sont abordés successivement les points suivants :

- Morphologie
- Géologie - Pédologie
- Contexte sanitaire (puits, sources, venues d'eau...)
- Essais d'infiltration.

A partir des éléments obtenus sur ces différents points, l'aptitude des sols à l'épandage naturel a été évaluée selon les critères S.E.R.P. :

S (Sol) : Texture, structure, conductivité hydraulique qui peuvent être appréciées globalement par la vitesse de percolation convenablement mesurée,

E (Eau) : Profondeur d'une nappe pérenne, possibilité d'inondation,

R (Roche) : Profondeur du substratum rocheux altéré ou non,

P (Pente) : Ratio de pente du sol naturel en surface.

Les limites régulièrement prises en compte pour la détermination de l'aptitude à l'assainissement autonome sont les suivantes (d'après le document « Assainissement Autonome, éléments pour un bilan, technico-économique », Ministère de l'Urbanisme, du logement et des Transports ; mai 1995, modifié au vue de la norme XP P 16-603 – août 1998 en référence au DTU 64.1) :

Caractéristique	Très favorable	Favorable	Peu favorable	Exclu
Sol : perméabilité k (mm/h)	> 50	50 à 30	30 à 15	< 15
Eau : niveau de la nappe (m*)	> 3	3 à 1	1 à 0,5	< 0.5
Roche : Profondeur d'un substratum perméable fissuré ou graveleux (en m*)	> 2	2 à 1,5	1,5 à 1	< 1
Roche : profondeur d'un substratum imperméable (en m*)	> 2.5	2,5 à 1,5	1,5 à 1	<1
Pente du terrain (%)	< 2	2 à 5	5 à 10	> 10

* par rapport à la cote des drains

Dans les cas où l'épandage n'est pas exclu par les critères S.E.R.P., l'Annexe 3 de la Circulaire du 22 Mai 1997 concernant l'assainissement non collectif, définit les éléments de calcul pour le choix des filières d'assainissement.

Les fiches descriptives par secteur comprennent également les coupes des sondages, les résultats des essais d'infiltration, le plan du secteur avec l'implantation des reconnaissances et un zonage d'aptitude des sols à l'assainissement autonome sur lequel ont été distinguées :

Zone verte : zone où l'assainissement autonome peut être mis en œuvre selon les filières habituelles classiques et à un coût normal.

Zone orange : zone où l'assainissement autonome peut être mis en œuvre selon des filières plus contraignantes et moins économiques [filtre à sable à flux vertical, filtre à sable à flux vertical drainé avec rejet vers un puit d'infiltration ou tertre filtrant], du fait de contraintes locales. Les fiches descriptives font état des dispositifs préconisés.

Zone rouge : zone inapte à l'assainissement autonome avec justification

Le dimensionnement des systèmes d'assainissement autonome est réalisé pour une maison individuelle (4/5 habitants, 500 l/jour).

Les conclusions figurent sur le plan n°4886 qui constitue la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome.

III.1 SECTEUR A : EVRIEU

❖ MORPHOLOGIE

Topographiquement, le secteur d'étude est relativement homogène, il s'apparente à un plateau occupé par des terrains urbanisés et agricoles. A l'extrême Nord du hameau, les pentes chutent rapidement dans le prolongement de l'étang d'Evrieu.

❖ GEOLOGIE – PEDOLOGIE

Le substratum local est représenté par le conglomérat à matrice sableuse. Un plaquage morainique à blocs erratiques occupe, vers le Sud-Ouest de la zone, la partie la plus haute du secteur.

Les terrains superficiels présentent une texture sablo-argileuse avant de devenir franchement argileuse en profondeur. Les sédiments glaciaires de la partie la plus au Sud sont cependant plus argileux que les terrains d'altération de la molasse au Nord.

❖ CONTEXTE SANITAIRE

Une nappe a été repérée au sein de l'horizon sablo-argileux rencontré dans les sondages ST 14, 15, 16 et 17. Cette ressource n'est pas exploitée pour la consommation en eau potable.

❖ ESSAIS D'INFILTRATION

Sept essais d'infiltration de type Porchet à niveau constant ont été effectués sur le secteur en question. Les résultats obtenus sont les suivants :

Formation testée	Essais	Profondeur	Perméabilité (Après saturation du sol)
Argile sableuse	P20	0.65 m	28 mm/h
Sable argileux	P21	0.50 m	50 mm/h
Sable argileux	P22	0.50 m	50 mm/h
Argile sableuse	P23	0.60 m	13 mm/h
Argile sableuse	P24	0.70 m	7 mm/h
Argile sableuse	P28	0.60 m	9 mm/h
Argile sableuse	P29	0.60 m	9 mm/h

Syndicat Intercommunal des Eaux
des Abrets et Environs
75, Rue Gambetta, B.P. 5
38490 LES ABRETS
Tél 04.76.32.06.68
Fax 04.76.32.24.89

COMMUNE DE LA BATIE MONTGASCON

SONDAGES DE RECONNAISSANCE

Secteur: EVRIEU

Coupes lithologiques

Dossier n°: 126-09
Plan n°: 4550-7

Sondage au tractopelle ST13 (parcelle 899)

Sondage au tractopelle ST14 (parcelle 86)

Sondage au tractopelle ST15 (parcelle 1386)

Sondage au tractopelle ST16 (parcelle 1210)

Sondage au tractopelle ST17 (parcelle 123)

Syndicat Intercommunal des Eaux
des Abrets et Environs
78, Rue Gambetta, B.P. 5
38490 LES ABRETS
Tél 04.76.32.06.68
Fax 04.76.32.24.89

- SIE DES ABRETS -

COMMUNE DE LA BATIE MONTGASCON

SONDAGES DE RECONNAISSANCE

Secteur: EVRIEU (suite)

Coupes lithologiques

Dossier n°: 126-09
Plan n°: 4550-7suite

Sondage à la tarière - T16 (parcelle 114)	Sondage à la tarière - T20 (parcelle 340)	Sondage à la tarière - T21 (parcelle 221)

❖ APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Les critères S.E.R.P. retenus pour déterminer l'aptitude à l'assainissement autonome montrent :

CODIFICATION S.E.R.P.	Très favorable	Favorable	Peu favorable	Exclu
Sol		**X**		**X**
Perméabilité k (mm/h)	> 50	50 à 30	30 à 15	< 15
Eau	**X**	**X**	**X**	
Niveau de la nappe (m)	> 3	3 à 1	1 à 0,5	< 0,5
Roche	**X**			
Profondeur d'un substratum perméable fissuré ou graveleux (m)	> 2	2 à 1,5	1,5 à 1	< 1
Roche				
Profondeur d'un substratum imperméable (m)	> 2,5	2,5 à 1,5	1,5 à 1	< 1
Pente du terrain		**X**	**X**	**X**
(%)	< 2	2 à 5	5 à 10	> 10

Les valeurs obtenues ne sont pas toujours compatibles avec la mise en place de filières classiques d'assainissement autonome.

La majeure partie des zones considérées est classée en **orange** : la capacité des sols à l'évacuation et à l'épuration des effluents est satisfaisante au Nord de la zone et insuffisante vers le Sud. Cependant le niveau de la nappe peut générer des contraintes particulières pour la mise en place d'un assainissement individuel.

La filière préconisée est caractérisée par une Fosse Toutes Eaux de 3 à 4 m^3 suivie d'un Filtre à Sable non drainé de surface minimale 25 m^2.

La frange Est de ce secteur d'étude est classée en **rouge** : la capacité des sols à l'évacuation et à l'épuration des effluents est insuffisante.

La filière préconisée en réhabilitation est caractérisée par une Fosse Toutes Eaux de 3 à 4 m^3 et un Filtre à Sable vertical drainé d'une surface minimale de 25 m^2 (pour une habitation de 4 à 5 habitants).

III.2 SECTEUR B : AVOLIN

❖ MORPHOLOGIE

Ce hameau occupe des terrains à faibles dénivelés

❖ GEOLOGIE – PEDOLOGIE

Le substratum local est représenté par le conglomérat rencontré dans les sondages ST8 et 9. Les terrains présentent des niveaux sablo-argileux à galets au niveau des couches superficielles.

❖ CONTEXTE SANITAIRE

Un seul sondage (ST7) a révélé une circulation souterraine. Tout l'environnement de ce sondage présente un caractère hydromorphe en surface.

❖ ESSAIS D'INFILTRATION

Cinq essais d'infiltration de type Porchet à niveau constant ont été effectués sur le secteur en question. Les résultats obtenus sont les suivants :

Formation testée	Essais	Profondeur	Perméabilité (Après saturation du sol)
Argile sableuse	P12	0.50 m	3 mm/h
Argile sableuse	P13	0.65 m	7 mm/h
Sable limoneux	P14	0.45 m	40 mm/h
Sable limoneux	P15	0.55 m	16 mm/h
Argile sableuse	P16	0,70 m	21 mm/h

Syndicat Intercommunal des Eaux
des Abrets et Environs
78, Rue Gambetta, B.P. 5
38490 LES ABRETS
Tél 04.76.32.06.68
Fax 04.76.32.24.89

- SIE DES ABRETS -

COMMUNE DE LA BATIE MONTGASCON

SONDAGES DE RECONNAISSANCE

Secteur: AVOLIN

A L P
Ingénieurs - Conseils

Coupes lithologiques

Dossier n°: 126-09
Plan n°: 4550-5

Sondage au tractopelle - ST7 (parcelle 371)

Sondage au tractopelle - ST8 (parcelle 414)

Sondage au tractopelle - ST9 (parcelle 198)

Sondage au tractopelle - ST10 (parcelle 140)

Syndicat Intercommunal des Eaux
des Abrets et Environs
78, Rue Gambetta, B.P. 5
38490 LES ABRETS
Tél 04.76.32.06.68
Fax 04.76.32.24.89

- SIE DES ABRETS -

COMMUNE DE LA BATIE MONTGASCON

SONDAGES DE RECONNAISSANCE

Secteur: AVOLIN (suite)

Dossier n°: 126-09
Plan n°: 4550-5suite

Coupes lithologiques

Sondage à la tarière T9 (parcelle 159)	Sondage à la tarière T10 (parcelle 883)	Sondage à la tarière T11 (parcelle 346)	Sondage à la tarière T12 (parcelle 118)	Sondage à la tarière T13 (parcelle 141)

❖ APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Les critères S.E.R.P. retenus pour déterminer l'aptitude à l'assainissement autonome montrent :

CODIFICATION S.E.R.P.	Très favorable	Favorable	Peu favorable	Exclu
Sol		**X**	**X**	**X**
Perméabilité k (mm/h)	> 50	50 à 30	30 à 15	< 15
Eau	**X**	**X**		
Niveau de la nappe (m)	> 3	3 à 1	1 à 0,5	< 0,5
Roche	**X**			
Profondeur d'un substratum perméable fissuré ou graveleux (m)	> 2	2 à 1,5	1,5 à 1	< 1
Roche				
Profondeur d'un substratum imperméable (m)	> 2,5	2,5 à 1,5	1,5 à 1	< 1
Pente du terrain	**X**			
(%)	< 2	2 à 5	5 à 10	> 10

Compte tenu des résultats obtenus, deux zones sont distinguées:

- Avolin Nord :

Les valeurs obtenues sont compatibles avec la mise en place de filières classiques d'assainissement autonome.

L'ensemble des zones considéré est classé en **vert** : la capacité des sols à l'évacuation et à l'épuration des effluents est satisfaisante. La zone ne présente pas de contraintes particulières pour la mise en place d'un assainissement individuel.
La filière préconisée est caractérisée par une Fosse Toutes Eaux de 3 à 4 m^3 suivie de 45 m de tranchées filtrantes pour une habitation de 4 à 5 habitants.

- Avolin Sud :

L'ensemble des zones considérées est classé en **rouge** : la capacité des sols à l'évacuation et à l'épuration des effluents est insuffisante. De plus, le secteur est hydromorphe.
La filière préconisée en réhabilitation est caractérisée par une Fosse Toutes Eaux de 3 à 4 m^3 et un Filtre à Sable vertical drainé d'une surface minimale de 25 m^2 (pour une habitation de 4 à 5 habitants).

III.3 SECTEUR C : CHATANAIS

❖ MORPHOLOGIE

Ce secteur très urbanisé occupent des terrains en pente très variable orientée vers le Sud. En effet, la zone est barrée transversalement et localement par des ressauts topographiques.

❖ GEOLOGIE – PEDOLOGIE

Le conglomérat molassique constitue la roche mère du secteur, rencontrée dans le sondage ST11. Cette formation laisse en tête une frange d'altération plus ou moins puissante d'argile sableuse à galets.

❖ CONTEXTE SANITAIRE

Aucune venue d'eau n'a été repérée lors des sondages. Néanmoins, d'après des témoignages oraux, des circulations aquifères à faible profondeur sont génératrices d'engorgement de systèmes de traitement individuel, notamment en hiver. Compte tenu de l'urbanisation importante, ces dysfonctionnements sont à surveiller.

❖ ESSAIS D'INFILTRATION

Trois essais d'infiltration de type Porchet à niveau constant ont été effectués sur le secteur en question. Les résultats obtenus sont les suivants :

Formation testée	Essais	Profondeur	Perméabilité (Après saturation du sol)
Argile sableuse	P17	0.70 m	16 mm/h
Argile sableuse	P18	0.45 m	21 mm/h
Argile sableuse	P19	0.55 m	14 mm/h

Syndicat Intercommunal des Eaux
des Abrets et Environs
7B, Rue Gambetta, B.P. 5
38490 LES ABRETS
Tél 04.76.32.06.68
Fax 04.76.32.24.89

- SIE DES ABRETS -

COMMUNE DE LA BATIE MONTGASCON

SONDAGES DE RECONNAISSANCE

Secteur: CHATANAIS

Coupes lithologiques

Dossier n°: 126-09
Plan n°: 4550-6

Sondage au tractopelle - ST11 (parcelle 82)

Sondage au tractopelle - ST12 (parcelle 82)

Sondage à la tarière - T14 (parcelle 352)

Sondage à la tarière - T15 (parcelle 74)

❖ APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Les critères S.E.R.P. retenus pour déterminer l'aptitude à l'assainissement autonome montrent :

CODIFICATION S.E.R.P.	Très favorable	Favorable	Peu favorable	Exclu
Sol			**X**	**X**
Perméabilité k (mm/h)	> 50	50 à 30	30 à 15	< 15
Eau	**X**	**X**	**X**	
Niveau de la nappe (m)	> 3	3 à 1	1 à 0,5	< 0,5
Roche	**X**			
Profondeur d'un substratum perméable fissuré ou graveleux (m)	> 2	2 à 1,5	1,5 à 1	< 1
Roche				
Profondeur d'un substratum imperméable (m)	> 2,5	2,5 à 1,5	1,5 à 1	< 1
Pente du terrain		**X**	**X**	
(%)	< 2	2 à 5	5 à 10	> 10

Les valeurs obtenues ne sont pas toujours compatibles avec la mise en place de filières classiques d'assainissement autonome.

La zone considérée est classée en **orange** : la capacité des sols à l'évacuation et à l'épuration des effluents est insuffisante. De plus, le niveau de la nappe et localement les pentes sont susceptibles de générer des contraintes particulières pour la mise en place d'un assainissement individuel.

La filière préconisée est caractérisée par une Fosse Toutes Eaux de 3 à 4 m^3 suivie d'un Filtre à Sable non drainé de surface minimale 25 m^2.

III.4 SECTEUR D : BOUTIERE

❖ MORPHOLOGIE

Ce hameau appartient à un secteur plus tourmenté où les pentes peuvent devenir localement très importantes, notamment à proximité de la Route Nationale 75. En effet, les habitations du Nord sont adossées à des coteaux plus redressés qui marquent l'extrémité Sud du plateau d'Evrieu. Tandis que plus au Sud, le versant opposé offre des pentes plus douces et régulières.

❖ GEOLOGIE – PEDOLOGIE

Le conglomérat est ici surmonté d'un niveau de moraine qui traduit la topographie locale. Des blocs erratiques viennent couronner les points hauts du secteur.

Les formations superficielles présentent donc un caractère argilo-sableux plus ou moins riche en galets.

❖ CONTEXTE SANITAIRE

Le petit vallon qui traverse d'Est en Ouest ce secteur est hydromorphe. Cet axe drainant vient alimenter l'étang de Chenevrière. Seules quelques habitations en bordure de la Route Nationale sont concernées par ce contexte.

❖ ESSAIS D'INFILTRATION

Trois essais d'infiltration de type Porchet à niveau constant ont été effectués sur le secteur en question. Les résultats obtenus sont les suivants :

Formation testée	Essais	Profondeur	Perméabilité (Après saturation du sol)
Argile sableuse	P25	0.65 m	19 mm/h
Argile sableuse	P26	0.70 m	21 mm/h
Limon argileux	P27	0.60 m	15 mm/h

Syndicat Intercommunal des Eaux
des Abrets et Environs
78, Rue Gambetta, B.P. 5
38490 LES ABRETS
Tél 04.76.32.06.68
Fax 04.76.32.24.89

- SIE DES ABRETS -

COMMUNE DE LA BATIE MONTGASCON

SONDAGES DE RECONNAISSANCE

Secteur: BOUTTIERE

Coupes lithologiques

Dossier n°: 126-09
Plan n°: 4550-8

Sondage au tractopelle - ST18 (parcelle 420)	Sondage à la tarière - T17 (parcelle 377)	Sondage à la tarière - T18 (parcelle 384)	Sondage à la tarière - T19 (parcelle 416)

❖ APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Les critères S.E.R.P. retenus pour déterminer l'aptitude à l'assainissement autonome montrent :

CODIFICATION S.E.R.P.	Très favorable	Favorable	Peu favorable	Exclu
Sol			**X**	
Perméabilité k (mm/h)	> 50	50 à 30	30 à 15	< 15
Eau	**X**	**X**		
Niveau de la nappe (m)	> 3	3 à 1	1 à 0,5	< 0,5
Roche	**X**			
Profondeur d'un substratum perméable fissuré ou graveleux (m)	> 2	2 à 1,5	1,5 à 1	< 1
Roche				
Profondeur d'un substratum imperméable (m)	> 2,5	2,5 à 1,5	1,5 à 1	< 1
Pente du terrain	**X**	**X**	**X**	
(%)	< 2	2 à 5	5 à 10	> 10

Les valeurs obtenues sont incompatibles avec la mise en place de filières classiques d'assainissement autonome.

L'ensemble des zones considérées est classé en **orange** : la capacité des sols à l'évacuation et à l'épuration des effluents est insuffisante.
La filière préconisée est caractérisée par une Fosse Toutes Eaux de 3 à 4 m^3 suivie d'un Filtre à Sable non drainé de surface minimale 25 m^2.

III.5 SECTEUR E : GURDIN / MARTILLONNE

❖ MORPHOLOGIE

Cette zone d'étude est s'étend sur une petite colline. Les habitations s'étalent d'Est en Ouest sur la partie sommitale. De part et d'autre, les pentes des coteaux sont plus ou moins accentuées et notamment pour le hameau de Martillonne qui plonge vers la Bourbre.

❖ GEOLOGIE – PEDOLOGIE

Les terrains superficiels sont représentés par les moraines qui coiffent le conglomérat. La texture argileuse est majoritaire dans les terrains investigués. En bordure de la Bourbre, des sédiments de types fluviatiles ont probablement été déposé par le cours d'eau.

❖ CONTEXTE SANITAIRE

Aucune arrivée d'eau n'a été recensé lors des sondages.

❖ ESSAIS D'INFILTRATION

Trois essais d'infiltration de type Porchet à niveau constant ont été effectués sur le secteur en question. Les résultats obtenus sont les suivants :

Formation testée	Essais	Profondeur	Perméabilité (Après saturation du sol)
Argile sableuse	P8	0.55 m	14 mm/h
Argile sableuse	P9	0.70 m	2 mm/h
Limon	P10	0,50 m	7 mm/h

Syndicat Intercommunal des Eaux
des Abrets et Environs
78, Rue Gambetta, B.P. 5
38490 LES ABRETS
Tél 04.76.32.06.68
Fax 04.76.32.24.89

- SIE DES ABRETS -

COMMUNE DE LA BATIE MONTGASCON

SONDAGES DE RECONNAISSANCE

A L P
Ingénieurs - Conseils

Secteur: GURDIN

Coupes lithologiques

Dossier n°: 126-09
Plan n°: 4550-3

Sondage au tractopelle - ST5 (parcelle 393)	Sondage à la tarière - T5 (parcelle 446)	Sondage à la tarière - T6 (parcelle 382)	Sondage à la tarière - T7 (parcelle 828)

❖ APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Les critères S.E.R.P. retenus pour déterminer l'aptitude à l'assainissement autonome montrent :

CODIFICATION S.E.R.P.	Très favorable	Favorable	Peu favorable	Exclu
Sol				**X**
Perméabilité k (mm/h)	> 50	50 à 30	30 à 15	< 15
Eau	**X**			
Niveau de la nappe (m)	> 3	3 à 1	1 à 0,5	< 0,5
Roche	**X**			
Profondeur d'un substratum perméable fissuré ou graveleux (m)	> 2	2 à 1,5	1,5 à 1	< 1
Roche				
Profondeur d'un substratum imperméable (m)	> 2,5	2,5 à 1,5	1,5 à 1	< 1
Pente du terrain	**X**	**X**	**X**	**X**
(%)	< 2	2 à 5	5 à 10	> 10

Les valeurs obtenues sont incompatibles avec la mise en place de filières classiques d'assainissement autonome.

L'ensemble des zones considérées est classé en **rouge** : la capacité des sols à l'évacuation et à l'épuration des effluents est insuffisante.
La filière préconisée en réhabilitation est caractérisée par une Fosse Toutes Eaux de 3 à 4 m^3 et un Filtre à Sable vertical drainé d'une surface minimale de 25 m^2 (pour une habitation de 4 à 5 habitants).

III.6 SECTEUR F : RECOIN / TREVIGNEUX

❖ MORPHOLOGIE

Le secteur étudié occupe un plateau limité vers le Sud par des pentes plus soutenues.

❖ GEOLOGIE – PEDOLOGIE

Cette zone d'étude met parfaitement en évidence les sédiments glaciaires et le dépôt typique de blocs erratiques.
La moraine renferme des terrains sablo-argileux plus ou moins riche en galets. Un niveau plus sableux (dépôts fluvio-glaciaires) est repéré dans le secteur du sondage ST4 à 2.50m de profondeur. Des témoignages oraux ont confirmé l'existence de cet horizon dans le secteur du Vard.

❖ CONTEXTE SANITAIRE

Seul le sondage ST3 a révélé une circulation aquifère. En fait, les eaux souterraines circulent selon des axes bien déterminés. Ces dernières restent ainsi très localisées et ne sont pas utilisées pour la consommation en eau potable.

❖ ESSAIS D'INFILTRATION

Quatre essais d'infiltration de type Porchet à niveau constant ont été effectués sur le secteur en question. Les résultats obtenus sont les suivants :

Formation testée	Essais	Profondeur	Perméabilité (Après saturation du sol)
Limon	P4	0.45 m	19 mm/h
Sable argileux	P5	0.50 m	39 mm/h
Limon sableux	P6	0.50 m	8 mm/h
Sable argileux	P7	0.65 m	14 mm/h

Syndicat Intercommunal des Eaux
des Abrets et Environs
78, Rue Gambetta, B.P. 5
38490 LES ABRETS
Tél 04.76.32.06.68
Fax 04.76.32.24.89

- SIE DES ABRETS -

COMMUNE DE LA BATIE MONTGASCON

SONDAGES DE RECONNAISSANCE

Secteur: TREVIGNEUX RECOIN

A L P
Ingénieurs - Conseils

Coupes lithologiques

Dossier n°: 126-09
Plan n°: 4550-2

Sondage au tractopelle - ST2 (parcelle 277)

Sondage au tractopelle - ST3 (parcelle 724)

Sondage au tractopelle - ST4 (parcelle 324)

Sondage à la tarière - T4 (parcelle 284)

❖ APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Les critères S.E.R.P. retenus pour déterminer l'aptitude à l'assainissement autonome montrent :

CODIFICATION S.E.R.P.	Très favorable	Favorable	Peu favorable	Exclu
Sol		**X**	**X**	**X**
Perméabilité k (mm/h)	> 50	50 à 30	30 à 15	< 15
Eau	**X**	**X**		
Niveau de la nappe (m)	> 3	3 à 1	1 à 0,5	< 0,5
Roche	**X**			
Profondeur d'un substratum perméable fissuré ou graveleux (m)	> 2	2 à 1,5	1,5 à 1	< 1
Roche				
Profondeur d'un substratum imperméable (m)	> 2,5	2,5 à 1,5	1,5 à 1	< 1
Pente du terrain	**X**	**X**		
(%)	< 2	2 à 5	5 à 10	> 10

Les valeurs obtenues sont incompatibles avec la mise en place de filières classiques d'assainissement autonome.

L'ensemble des zones considéré est classé en **orange** : la capacité des sols à l'évacuation et à l'épuration des effluents n'est pas satisfaisante.
La filière préconisée est caractérisée par une Fosse Toutes Eaux de 3 à 4 m^3 suivie d'un Filtre à Sable non drainé de surface minimale 25 m^2.

III.7 SECTEUR G : CLIAT

❖ MORPHOLOGIE

Le hameau se regroupe sur un petit plateau dont les terminaisons Sud et Est accusent des pentes relativement importantes.

❖ GEOLOGIE – PEDOLOGIE

Cette zone d'étude est en marge de l'ancien chenal glaciaire aujourd'hui occupé par la Bourbre. Ainsi, des dépôts morainiques (environ 3m d'épaisseur) subsistent sous forme d'un plaquage sur le conglomérat molassique.

❖ CONTEXTE SANITAIRE

Le sondage ST 6 a mis en évidence une circulation aquifère à 1.80 m de profondeur. Aucune exploitation en eau potable n'est à signaler dans le secteur.

❖ ESSAIS D'INFILTRATION

Un essai d'infiltration de type Porchet à niveau constant a été effectué sur le secteur en question. Les résultats obtenus sont les suivants :

Formation testée	Essais	Profondeur	Perméabilité (Après saturation du sol)
Limon sableux	P11	0,45 m	76 mm/h

Syndicat Intercommunal des Eaux
des Abrets et Environs
78, Rue Gambetta, B.P. 5
38490 LES ABRETS
Tél 04.76.32.06.68
Fax 04.76.32.24.69

- SIE DES ABRETS -

COMMUNE DE LA BATIE MONTGASCON

SONDAGES DE RECONNAISSANCE

Secteur: VARRELIERE

Coupes lithologiques

Dossier n°: 126-09
Plan n°: 4550-4

Sondage au tractopelle - ST6 (parcelle 229)

Sondage à la tarière - T8 (parcelle 224)

❖ APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Les critères S.E.R.P. retenus pour déterminer l'aptitude à l'assainissement autonome montrent :

CODIFICATION S.E.R.P.	Très favorable	Favorable	Peu favorable	Exclu
Sol	**X**			
Perméabilité k (mm/h)	> 50	50 à 30	30 à 15	< 15
Eau	**X**	**X**		
Niveau de la nappe (m)	> 3	3 à 1	1 à 0,5	< 0,5
Roche	**X**			
Profondeur d'un substratum perméable fissuré ou graveleux (m)	> 2	2 à 1,5	1,5 à 1	< 1
Roche				
Profondeur d'un substratum imperméable (m)	> 2,5	2,5 à 1,5	1,5 à 1	< 1
Pente du terrain	**X**	**X**		
(%)	< 2	2 à 5	5 à 10	> 10

Les valeurs obtenues sont compatibles avec la mise en place de filières classiques d'assainissement autonome.

L'ensemble des zones considéré est classé en **vert** : la capacité des sols à l'évacuation et à l'épuration des effluents est satisfaisante. La zone ne présente pas de contraintes particulières pour la mise en place d'un assainissement individuel.
La filière préconisée est caractérisée par une Fosse Toutes Eaux de 3 à 4 m^3 suivie de 45 m de tranchées filtrantes pour une habitation de 4 à 5 habitants.

III.8 SECTEUR H : BRESSAN

❖ MORPHOLOGIE

Cette zone d'étude se situe à l'Est de la commune. L'habitat occupe des terrains relativement plats. Les pentes deviennent plus importantes vers le Sud.

❖ GEOLOGIE – PEDOLOGIE

Le secteur correspond à une zone de contact entre la formation morainique de surface et le substratum conglomératique. Ce contact, souligné par un ressaut topographique, suit approximativement la petite route communale rejoignant la RN516 plus au Nord.

Les terrains sont très largement argileux et renferment de nombreux galets.

❖ CONTEXTE SANITAIRE

Un niveau aquifère a été repéré à faible profondeur (sondage ST19 et 20). L'eau circule sur un horizon imperméable d'argile massive. Plusieurs puits sont recensés, leur fonction est à priori indépendante de toute consommation en eau potable.

❖ ESSAIS D'INFILTRATION

Deux essais d'infiltration de type Porchet à niveau constant ont été effectués sur le secteur en question. Les résultats obtenus sont les suivants :

Formation testée	Essais	Profondeur	Perméabilité (Après saturation du sol)
Argile sableuse	P30	0.75 m	13 mm/h
Argile sableuse	P31	0.70 m	6 mm/h

Syndicat Intercommunal des Eaux
des Abrets et Environs
78, Rue Gambetta, B.P. 5
38490 LES ABRETS
Tél 04.76.32.06.68
Fax 04.76.32.24.89

– SIE DES ABRETS –

COMMUNE DE LA BATIE MONTGASCON

SONDAGES DE RECONNAISSANCE

A L P
Ingénieurs - Conseils

Secteur: BRESSAN

Coupes lithologiques

Dossier n°: 126-09
Plan n°: 4550-9

Sondage au tractopelle – ST19 (parcelle 275)

Sondage au tractopelle – ST20 (parcelle 316)

Sondage à la tarière – T22 (parcelle 281)

Sondage à la tarière – T23 (parcelle 321)

❖ APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Les critères S.E.R.P. retenus pour déterminer l'aptitude à l'assainissement autonome montrent :

CODIFICATION S.E.R.P.	Très favorable	Favorable	Peu favorable	Exclu
Sol				**X**
Perméabilité k (mm/h)	> 50	50 à 30	30 à 15	< 15
Eau		**X**	**X**	
Niveau de la nappe (m)	> 3	3 à 1	1 à 0,5	< 0,5
Roche	**X**			
Profondeur d'un substratum perméable fissuré ou graveleux (m)	> 2	2 à 1,5	1,5 à 1	< 1
Roche				
Profondeur d'un substratum imperméable (m)	> 2,5	2,5 à 1,5	1,5 à 1	< 1
Pente du terrain	**X**	**X**		
(%)	< 2	2 à 5	5 à 10	> 10

Les valeurs obtenues sont incompatibles avec la mise en place de filières classiques d'assainissement autonome.

L'ensemble des zones considérées est classé en **rouge** : la capacité des sols à l'évacuation et à l'épuration des effluents est insuffisante.

La filière préconisée en réhabilitation est caractérisée par une Fosse Toutes Eaux de 3 à 4 m^3 et un Filtre à Sable vertical drainé d'une surface minimale de 25 m^2 (pour une habitation de 4 à 5 habitants).

III.9 SECTEUR I : BALLATIERE

❖ MORPHOLOGIE

Les habitations s'étendent de part et d'autre de l'axe routier, à la faveur d'un plateau légèrement montant en direction du Nord-Ouest.

❖ GEOLOGIE – PEDOLOGIE

Ce secteur se développe sur le conglomérat. La moraine glaciaire vient coiffer les terrains à l'extrême Nord-Ouest, autour du carrefour de Ballatière.

Les sols présentent sur l'ensemble de la zone une texture limoneuse englobant des galets.

❖ CONTEXTE SANITAIRE

Aucune venue d'eau n'a été constatée lors des investigations de sols.

❖ ESSAIS D'INFILTRATION

Trois essais d'infiltration de type Porchet à niveau constant ont été effectués sur le secteur en question. Les résultats obtenus sont les suivants :

Formation testée	Essais	Profondeur	Perméabilité (Après saturation du sol)
Limon argileux	P1	0.65 m	11 mm/h
Argile sableuse	P2	0.60 m	6 mm/h
Limon	P3	0,50 m	8 mm/h

Syndicat Intercommunal des Eaux
des Abrets et Environs
78, Rue Gambetta, B.P. 5
38490 LES ABRETS
Tél 04.76.32.06.68
Fax 04.76.32.24.89

– SIE DES ABRETS –

COMMUNE DE LA BATIE MONTGASCON

SONDAGES DE RECONNAISSANCE

A I P
ETUDES
Ingénieurs – Conseils

Secteur: BALLATIERE

Coupes lithologiques

Dossier n°: 126-09
Plan n°: 4550-1

Sondage au tractopelle – ST1 (parcelle 122)

Sondage à la tarière – T1 (parcelle 36)

Sondage à la tarière – T2 (parcelle 122)

Sondage à la tarière – T3 (parcelle 360)

❖ APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Les critères S.E.R.P. retenus pour déterminer l'aptitude à l'assainissement autonome montrent :

CODIFICATION S.E.R.P.	Très favorable	Favorable	Peu favorable	Exclu
Sol				**X**
Perméabilité k (mm/h)	> 50	50 à 30	30 à 15	< 15
Eau	**X**			
Niveau de la nappe (m)	> 3	3 à 1	1 à 0,5	< 0,5
Roche	**X**			
Profondeur d'un substratum perméable fissuré ou graveleux (m)	> 2	2 à 1,5	1,5 à 1	< 1
Roche				
Profondeur d'un substratum imperméable (m)	> 2,5	2,5 à 1,5	1,5 à 1	< 1
Pente du terrain	**X**	**X**	**X**	
(%)	< 2	2 à 5	5 à 10	> 10

Les valeurs obtenues sont incompatibles avec la mise en place de filières classiques d'assainissement autonome.

L'ensemble des zones considérées est classé en **rouge** : la capacité des sols à l'évacuation et à l'épuration des effluents est insuffisante.

La filière préconisée en réhabilitation est caractérisée par une Fosse Toutes Eaux de 3 à 4 m^3 et un Filtre à Sable vertical drainé d'une surface minimale de 25 m^2 (pour une habitation de 4 à 5 habitants).

III.10 SECTEUR J : LA GRANDE PIECE

❖ MORPHOLOGIE

Le secteur étudié occupe des terrains relativement peu tourmentés d'un point de vue des pentes. La zone d'habitat est très diffuse et, de ce fait, les pentes sont susceptibles de varier rapidement en direction des vallons qui traversent la zone.

❖ GEOLOGIE – PEDOLOGIE

Cette zone d'étude met parfaitement en évidence les sédiments glaciaires et le dépôt typique de blocs erratiques.
La moraine renferme des terrains sablo-argileux plus ou moins riche en galets. Un niveau plus sableux (dépôts fluvio-glaciaires) est repéré dans le secteur du sondage ST4 à 2.50m de profondeur. Des témoignages oraux ont confirmé l'existence de cet horizon dans le secteur du Vard.

❖ CONTEXTE SANITAIRE

Les vallons du secteur sont hydromorphes ; les eaux de ruissellement et d'infiltration suivent principalement ces axes naturels. L'un d'entre eux est d'ailleurs occupé par l'étang du Vernay. Ces ressources locales ne sont pas exploitées pour la ressource en eau potable.

❖ ESSAIS D'INFILTRATION

Quatre essais d'infiltration de type Porchet à niveau constant ont été effectués sur le secteur en question. Les résultats obtenus sont les suivants :

Formation testée	Essais	Profondeur	Perméabilité (Après saturation du sol)
Limon	P32	0.60 m	9 mm/h
Argile sableuse	P33	0.70 m	20 mm/h
Limon argileux	P34	0.45 m	32 mm/h
Argile limoneuse	P35	0.75 m	16 mm/h

Syndicat Intercommunal des Eaux
des Abrets et Environs
78, Rue Gambetta, B.P. 5
38490 LES ABRETS
Tél 04.76.32.06.68
Fax 04.76.32.24.89

COMMUNE DE LA BATIE MONTGASCON

SONDAGES DE RECONNAISSANCE

Secteur: LES COTES - LA GRANDE PIECE

Coupes lithologiques

Dossier n°: 126-09
Plan n°: 4550-10

Sondage à la tarière - T24 (parcelle 695)

Sondage à la tarière - T25 (parcelle 885)

Sondage à la tarière - T26 (parcelle 842)

Sondage à la tarière - T27 (parcelle 771)

Sondage à la tarière - T28 (parcelle 1148)

Sondage à la tarière - T29 (parcelle 892)

Sondage à la tarière - T30 (parcelle 822)

Sondage à la tarière - T31 (parcelle 1227)

❖ APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Les critères S.E.R.P. retenus pour déterminer l'aptitude à l'assainissement autonome montrent :

CODIFICATION S.E.R.P.	Très favorable	Favorable	Peu favorable	Exclu
Sol		**X**	**X**	**X**
Perméabilité k (mm/h)	> 50	50 à 30	30 à 15	< 15
Eau	**X**	**X**		
Niveau de la nappe (m)	> 3	3 à 1	1 à 0,5	< 0,5
Roche	**X**			
Profondeur d'un substratum perméable fissuré ou graveleux (m)	> 2	2 à 1,5	1,5 à 1	< 1
Roche				
Profondeur d'un substratum imperméable (m)	> 2,5	2,5 à 1,5	1,5 à 1	< 1
Pente du terrain	**X**	**X**		
(%)	< 2	2 à 5	5 à 10	> 10

Les valeurs obtenues sont incompatibles avec la mise en place de filières classiques d'assainissement autonome.

L'ensemble des zones considéré est classé en **orange** : la capacité des sols à l'évacuation et à l'épuration des effluents n'est pas satisfaisante.

La filière préconisée est caractérisée par une Fosse Toutes Eaux de 3 à 4 m^3 suivie d'un Filtre à Sable non drainé de surface minimale 25 m^2.

PHASE 3 – RÉCAPITULATIF

I. CARTE D'APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

L'aptitude des sols à l'assainissement autonome sur la commune de la Bâtie Montgascon est largement contrariée par la perméabilité des terrains. Ainsi, les dispositifs de traitement individuel préconisés privilégient majoritairement des filières d'assainissement à partir de sols reconstitués.

II. COMPARAISON DE L'APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME AVEC LA SATISFACTION DES USAGERS VIS A VIS DU FONCTIONNEMENT DE LEURS DISPOSITIFS

Secteur	Aptitude des sols à l'assainissement autonome	Satisfaction d'après les enquêtes		
		Hameaux	Nb de réponses	Nb de satisfaits
A – EVRIEU	APTE SOUS CONTRAINTE INAPTE	Evrieu - Chenevrière	7	3 (soit 43%)
B – AVOLIN	APTE INAPTE	Avolin - Morcelière	6	3 (soit 50%)
C – CHATANAIS	APTE SOUS CONTRAINTE	Chatanais	3	3 (soit 100%)
D – BOUTIÈRE	APTE SOUS CONTRAINTE	Boutière	1	1 (soit 100%)
E – GURDIN	INAPTE	Gurdin - Martillonne	2	1 (soit 50%)
F – RECOIN	APTE SOUS CONTRAINTE	Recoin – Recoin Est - Trévigneux	5	4 (soit 80%)
G – CLIAT	APTE	Varrelière - Cliat	1	1 (soit 100%)
H – BRESSAN	INAPTE	Bressan – Berratière – La Manche	1	0 (soit 0%)
I – BALLATIERE	INAPTE	Ballatière – Le Macon - Replat	2	0 (soit 0%)
J – LA GRANDE PIECE	APTE SOUS CONTRAINTE	La Grande Pièce – Les Cotes	2	2 (soit 100%)

Le tableau ci-dessus montre que les usagers sont plutôt satisfaits de leurs dispositifs d'assainissement. L'aptitude des sols est globalement favorable, à l'exception de plusieurs hameaux. Les indices de satisfaction les plus faibles concernent d'ailleurs ces hameaux.

III. CONCLUSION

Près de 60% des dispositifs d'assainissement recensés sur la commune de La Bâtie Montgascon ne sont pas conformes aux normes en vigueur, car les rejets sont directement réalisés dans des puits perdus, des fossés, des ruisseaux, ou il n'existe aucun dispositif de prétraitement préalable.

Les sols présentent majoritairement des contraintes particulières que des dispositifs d'assainissement autonome spécifiques peuvent résoudre (faible perméabilité des sols en place).

De manière générale, les normes et les réglementations relatives au choix et à la mise en œuvre des filières d'assainissement autonome doivent être respectées.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
ZONAGE COMMUNAL

Commune de
La Bâtie Montgascon

Annexes

- Tableau de dépouillement des enquêtes sur le fonctionnement actuel de l'assainissement autonome
- Résultat des tests d'infiltration de type Porchet

ALP'
ETUDES
Ingénieurs – Conseils

Légende :

- *sans réponse*
- *0 = non*
- *1 = oui*
- *BD = bac dégraisseur*
- *FTE = fosse toutes eaux*
- *FS = fosse septique*
- *PAP = préfiltre à pouzzolane*
- *TLE = tranchée lit épandage*
- *FAS = filtre à sable*
- *FAP = filtre à pouzzolane*
- *R = réseau*
- *IN = infiltration*
- *TC = terrain contrebas*
- *P = puisard*
- *F = fossé*
- *CE = cours d'eau*
- *PP = puits perdu*

LOCALISATION				EAUX USEES					ENTRETTIEN		EAUX PLUVIALES			OBSERVATIONS
Hameaux	Propriétaires	n° parcelle	Type logement	Date mise en oeuvre	Pré-Traitement	Traitement	Rejets	Satisfaction	Fosse	Bac	Récupération	Rejet	Satisfaction	
Chenevrière	Garcia	1379	Principale	1997	FTE	FAP	IN	0	0		Chenaux			Pb engorgement FTE
Chenevrière	Trillat	b204			FS	0	F							Connaît mal son installation
Chatanais	Camozzi		Principale	1998	FS+FTE	TLE	PP	1	2an		Chenaux	PP	1	
Chatanais	Savio	467	Principale	1978	BD+FS	0	IN	1	15an	1an	Grilles+Chenaux	PP	1	
Chatanais	Feioz	59	Principale	1980	BD+FS	TLE	IN	1	0	4an	Grilles+Chenaux	PP	1	
Bouttière	Bonnat	b1189	Principale		BD+FS	0		1	0	1an	Chenaux	R	1	
Avolin	Abdelli	279-280-281-282		1997	FS	0	PP	1	1an		Chenaux	PP	1	
Avolin	Fleuret		Principale		BD+FS	0	PP	1	5an	3mois	Chenaux	cauiveau	0	Pb humidité
Avolin	Le Breton	277	Principale	1998	BD+FTE	FAP+TLE	IN	1		1an	Chenaux	IN	1	
Avolin	Robin		Secondaire		FTE	0	F+PP	0	0		Chenaux	autre	0	Pb odeurs et humidité des sols
Avolin	Sirand		Principale	1965	FS	0	F	0	15an		Chenaux	F	1	
Avolin	Badin	275-421-422	Principale	1999	BD+FTE	TLE	IN	0	3an	3an	Chenaux	F+TC	0	Pb évacuation des EP
Le Bourg	Bret	a305	Principale	1966	FS	TLE	F	1	3an		Chenaux	F	1	
Maçon	Di Pietro		Principale		BD+FS	0		0	5an	1an	Chenaux	FS?		Engorgement FS
Cliat	Glerean	226-138	Principale		BD+FS	TLE		1	0	1an	Grilles+Chenaux	R	1	
Morcellière	Angelini		Principale		BD+FS	0	F	1	5an	1mois	Grilles+Chenaux	FS?	1	
Trévignieux	Poulet		Principale	1999	FTE	TLE	PP	1	5an		Chenaux	PP	1	
Trévignieux	Chabert	326	Principale	1978	FS	0	PP+IN	1	3an		Chenaux	IN	1	
Trévignieux	Dutartre	c861	Principale		BD+FS+FTE	TLE	PP	1	0	3mois	Chenaux	PP	1	
Trévignieux	Noyer		Principale	1974	BD+FS	TLE	F+PP	0	4an	1an	Chenaux	F	0	
Trévignieux	Lacrax		Principale	2000	FTE	FAP	PP	1	2an		Chenaux	PP	1	
Tyrieu	Chapuis		Secondaire	1975	BD	0	PP	1		10an	Chenaux	TC	1	
Evrieu	Gaillard		Principale		FTE	?	?				Chenaux	F		Connaît mal son installation
Evrieu	Augustin?	b1385	Principale	1989	FS	0	PP	1	0				1	
Evrieu	nd-Saumur/ Martin-	b82-84	Principale	1965	BD+FS	0	PP		15an	1mois	Chenaux	IN	1	inhabité depuis 1999, puits privé
Evrieu	Paradis	b200-1416-1418-1419	Principale	1998	FTE	FAP	PP	1	0		Grilles+Chenaux	F	1	
Gurdin	Queyron	703	Principale	1985>2000	BD+FS	0	PP	1	1an	1an	Chenaux	IN	1	
Gurdin	Lecorguillier		Principale		FS	TLE	IN	0	4an		Chenaux	F+cour	0	engorgement TLE+inondation cour
La Grande Pièce	Hazan	b1373	Principale	1999	FTE	FAP	IN	1	5an		Chenaux	PP	1	
Les Côtes	Christolome	797-798	Principale	1988	FS	0	PP+IN	1	8an		Chenaux	PP	1	4 logements
Bressan	Perrin-Toinin		Principale	1992	BD+FS	0	PP	0	0	1an	Grilles+Chenaux	IN	0	Nappe d'eau pb infiltration
Ballatière	Perrin		Principale		BD+FS	0	PP		2an	1an	Grilles+Chenaux	autre		exploitation agricole
	Gilbert		Principale		0	0	F	0				IN	0	Connaît mal son installation
	Rose		Principale	1990	BD+FS			0	2an	2an	Chenaux	F	0	Engorgement, nappe

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P1)

Secteur: Ballatière (Parcelle 36)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
174	50
359	100
536	150
732	200

Profondeur (m) :	0,650
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	150
Pente de la droite (ml/s):	0,2732

PERMEABILITE: **11,1 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P2)

Secteur: Ballatière (Parcelle 122)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
178	25
361	50
542	75
738	100

Profondeur (m) :	0,600
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	150
Pente de la droite (ml/s):	0,1358

PERMEABILITE: **5,5 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P3)

Secteur: Ballatière (Parcelle 360)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
124	25
259	50
386	75
525	100

Profondeur (m) :	0,500
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	150
Pente de la droite (ml/s):	0,1905

PERMEABILITE: **7,8 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P4)

Secteur: Trévigneux (Parcelle 284)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
102	50
211	100
321	150
438	200

Profondeur (m) :	0,450
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,4564

PERMEABILITE: **18,6 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P5)

Secteur: Trévigneux (Parcelle 277)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
91	100
195	200
294	300
402	400
510	500
619	600

Profondeur (m) :	0,500
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,9642

PERMEABILITE: **39,3 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P6)

Secteur: Trévigneux (Parcelle 724)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
244	50
491	100
745	150
993	200

Profondeur (m) :	0,500
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,201

PERMEABILITE: **8,2 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P7)

Secteur: Recoin (Parcelle 324)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
279	100
562	200
851	300

Profondeur (m) :	0,650
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,352

PERMEABILITE: **14,3 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P8)

Secteur: Martillonne (Parcelle 446)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
142	50
289	100
428	150
586	200

Profondeur (m) :	0,550
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,3428

PERMEABILITE: **14,0 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P9)

Secteur: Gurdin (Parcelle 393)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
600	25

Profondeur (m) :	0,700
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,0417

PERMEABILITE: **1,7 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P10)

Secteur: Gurdin (Parcelle 828)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
274	50
551	100
845	150

Profondeur (m) :	0,500
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,1778

PERMEABILITE: **7,2 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P11)

Secteur: Varrelière (Parcelle 224)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
59	100
117	200
159	300
216	400
269	500
323	600
379	700
431	800
482	900
543	1000

Profondeur (m) :	0,450
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	1,865

PERMEABILITE: **76,0 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P12)

Secteur: Avolin (Parcelle 159)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
308	25
625	50

Profondeur (m) :	0,500
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,08

PERMEABILITE: **3,3 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P13)

Secteur: Avolin (Parcelle 873)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
287	50
589	100

Profondeur (m) :	0,650
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,1697

PERMEABILITE: **6,9 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P14)

Secteur: Avolin (Parcelle 414)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
108	100
198	200
304	300
425	400
528	500
651	600

Profondeur (m) :	0,450
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,9257

PERMEABILITE: **37,7 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P15)

Secteur: Avolin (Parcelle 198)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
257	100
531	200
778	300

Profondeur (m) :	0,550
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,3833

PERMEABILITE: **15,6 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P16)

Secteur: Avolin (Parcelle 140)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
91	50
186	100
287	150
379	200
484	250
588	300

Profondeur (m) :	0,700
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	150
Pente de la droite (ml/s):	0,5101

PERMEABILITE: **20,8 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P17)

Secteur: Chatanais (Parcelle 82)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
233	100
492	200
750	300

Profondeur (m) :	0,700
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,3983

PERMEABILITE: **16,2 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P18)

Secteur: Chatanais (Parcelle 352)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
201	100
397	200
598	300
798	400

Profondeur (m) :	0,450
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,5017

PERMEABILITE: **20,5 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P19)

Secteur: Chatanais (Parcelle 74)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
283	100
581	200
871	300

Profondeur (m) :	0,550
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,3435

PERMEABILITE: **14,0 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P20)

Secteur: Evrieu (Parcelle 114)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
95	100
197	200
301	300
409	400
513	500
618	600

Profondeur (m) :	0,650
Diamètre du Trou (m) :	0,200
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,126
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,9646

PERMEABILITE: **27,6 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P21)

Secteur: Evrieu (Parcelle 899)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
52	100
103	200
157	300
200	400
254	500
304	600

Profondeur (m) :	0,500
Diamètre du Trou (m) :	0,220
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,142
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	1,9807

PERMEABILITE: **50,4 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P22)

Secteur: Evrieu (Parcelle 86)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
54	100
109	200
171	300
229	400
286	500

Profondeur (m) :	0,500
Diamètre du Trou (m) :	0,200
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,126
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	1,7346

PERMEABILITE: **49,7 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P23)

Secteur: Evrieu (Parcelle 1386)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
147	50
298	100
452	150
606	200

Profondeur (m) :	0,600
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,3296

PERMEABILITE: **13,4 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P24)

Secteur: Chenevrière (Parcelle 848)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
289	50
596	100
902	150
1214	200

Profondeur (m) :	0,700
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,1644

PERMEABILITE: **6,7 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P25)

Secteur: Bouttière (Parcelle 384)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
122	50
226	100
332	150
441	200
546	250

Profondeur (m) :	0,650
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,4611

PERMEABILITE: **18,8 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P26)

Secteur: Bouttière (Parcelle 420)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
87	50
183	100
279	150
380	200
482	250
584	300

Profondeur (m) :	0,700
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,5108

PERMEABILITE: **20,8 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P27)

Secteur: Bouttière (Parcelle 416)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
129	50
272	100
413	150
551	200

Profondeur (m) :	0,600
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,3607

PERMEABILITE: **14,7 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P28)

Secteur: Berratière (Parcelle 123)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
189	50
396	100
592	150
782	200

Profondeur (m) :	0,550
Diamètre du Trou (m) :	0,170
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,103
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,2548

PERMEABILITE: **8,9 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P29)

Secteur: Berratière (Parcelle 118)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
93	25
189	50
287	75
382	100
482	125

Profondeur (m) :	0,550
Diamètre du Trou (m) :	0,170
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,103
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,2592

PERMEABILITE: **9,1 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P30)

Secteur: Bressan (Parcelle 275)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
149	50
321	100
478	150
632	200

Profondeur (m) :	0,750
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,3137

PERMEABILITE: **12,8 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P31)

Secteur: Bressan (Parcelle 316)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
162	25
329	50
498	75
667	100

Profondeur (m) :	0,700
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,1497

PERMEABILITE: **6,1 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P32)

Secteur: La Grande Pièce (Parcelle 885)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
218	50
442	100
681	150
906	200

Profondeur (m) :	0,600
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,2208

PERMEABILITE: **9,0 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P33)

Secteur: La Grande Pièce (Parcelle 842)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
88	50
185	100
296	150
391	200
491	250
594	300

Profondeur (m) :	0,700
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,5008

PERMEABILITE: **20,4 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P34)

Secteur: La Grande pièce (Parcelle 771)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
101	100
188	200
289	300
393	400
502	500
605	600

Profondeur (m) :	0,450
Diamètre du Trou (m) :	0,180
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,110
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,9913

PERMEABILITE: **32,4 mm/h**

ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET (P35)

Secteur: La Grande Pièce (Parcelle 1227)

Tps d'infiltration en s	Volume infiltré en ml
0	0
121	50
249	100
371	150
506	200

Profondeur (m) :	0,750
Diamètre du Trou (m) :	0,150
Hauteur d'eau (m) :	0,150
Surface d'infiltration (m²) :	0,088
Temps de saturation (min)	180
Pente de la droite (ml/s):	0,3961

PERMEABILITE: **16,1 mm/h**

Département de l'ISERE

Syndicat Intercommunal des Eaux

des Abrets et Environs

78, Rue Gambetta, B.P. 5
38490 LES ABRETS

Tél 04.76.32.06.68
Fax 04.76.32.24.89

30 MAI 2005

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

COMMUNE DE - LA BATIE MONTGASCON -

CARTE D'APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

VUE EN PLAN AU 1/5000°

Dossier n° : 126-09	A
Plan n° : 4886	B
	C
Date : 30/04/03	D
	E
Echelle : 1/5000	F
	G
	H
Dessiné par: N.F.	Cadastre obtenu en sept. 2002

A L P
E T U D E S
Ingénieurs - Conseils

Bureau d'Etudes Techniques - Centr'Alp
137 rue Noyoussards - Parc du Pommarin
38430 MOIRANS

Tél : 04.76.35.39.58
Télécopie: 04.76.35.87.14
Email: alpetudes@aol.com

LEGENDE

CARTE D'APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

TYPES DE SONDAGE

- ST5 : Sondage au tractopelle (sondage géologique superficiel)
- T1 : Sondage à la tarière
- P1 : Essais d'infiltration type porchet
- E : Etude de sol déjà réalisée
- O : observations de terrains
- Zones Urbanisées et urbanisables (U, Na, Nb)

ZONES INAPTES

- Zone inapte à l'assainissement autonome (contraintes naturelles)
- Zone inapte à l'assainissement autonome

ZONES APTES

- Zone apte à l'assainissement autonome sous contraintes
- Zone apte à l'assainissement autonome
- Zone à définir au cas par cas
- Zone d'assainissement collectif

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau de l'Urbanisme

Référence à rappeler

Affaire suivie par : Véronique BAQUE
Tél :04 76 60 34 91

SOUS-PREFECTURE
DE LA TOUR DU PIN (ISERE)
30 MAI 2005
ARRIVEE

GRENOBLE, LE 23 SEP 2004

LE PREFET DE L'ISERE

à

Monsieur le Maire de LA BATIE MONTGASCON

38110 LA BATIE MONTGASCON

Sous couvert de Monsieur le Sous-préfet de
l'arrondissement de LA Tour du Pin

Mairie de
LA BATIE MONTGASCON
04 OCT. 2004
COURRIER "ARRIVEE"

7/10
8/10
RP
8/10
MR

OBJET : Révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme
Eléments portés à votre connaissance

Conformément aux articles L.121.2 et R.121.1 du code de l'urbanisme je vous ai adressé le dossier de « porter à votre connaissance », comprenant les dispositions, les éléments d'informations divers ainsi que les documents de servitudes d'utilité publique s'appliquant sur le territoire de votre commune pour la réalisation de votre document d'urbanisme.

En complément de ce dossier, je vous informe que la qualification de Projet d'Intérêt Général du projet de ligne grande vitesse Lyon – Sillon Alpin dans sa partie iséroise, a été renouvelée, pour une période de 3 ans conformément aux dispositions du code de l'urbanisme par arrêté préfectoral n°2004-10258 du 2 août 2004, en vue de sa prise en compte dans votre document d'urbanisme.

Les Services de l'Etat, chacun pour ce qui les concerne, et plus particulièrement le Service de l'Urbanisme et de l'Habitat et le Service d'Aménagement Nord Ouest de la Direction Départementale de l'Equipement, demeurent à votre disposition pour tout complément d'information.

LE PREFET

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Dominique BLAIS

*) fuseau TGV
+) zone du bruit RN 516/75
* faire le courrier de réponse au réponse des administrations.
- enquête du 10/1 au 12/2
- indication des fermes.
) 2 fermes N → A

- emplacement réservé 3 → 60 m
4 → 7 m

Vu pour être annexé à ma lettre en date de ce jour.
Grenoble, le
26 SEP. 2003
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Dominique BLAIS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE L'ISERE
Service de l'Urbanisme et de l'Habitat
SUH/EG - Porter à Connaissance

LISTE RECAPITULATIVE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Etablie en : Septembre 2003
Commune n° 029 LA BATIE MONTGASCON

*** A 4 * TERRAINS RIVERAINS DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX**

Références :
- Loi du 08.04.1898, articles 30 à 32 inclus, titre 3,
- Code Rural, livre 1er, titre 3, chapitres 1 et 3, articles 100 et 101,
- Loi n° 64.1245 du 16.12.64,
- Décret n° 59.96 du 07.01.59 modifié par décret n° 60.419 du 25.04.60,
- Code de l'urbanisme, articles L 421.1, R 421.3.3 et R 421.38.16,
- Circulaire S/AR/12 du 12.02.74,
- Circulaires du 27.01.76 et n° 78.95 du 06.07.78.

SOUS-PREFECTURE
DE LA TOUR DU PIN (ISERE)
30 MAI 2005
ARRIVEE

Services responsables : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Dénomination ou lieu d'application :
La Bourbre
Tous les cours d'eau

Actes d'institution : Arrêté préfectoral n°70.2772 du 09/04/1970

*** I 3 * ETABLISSEMENT DES CANALISATIONS DE TRANSPORT ET DEDISTRIBUTION DE GAZ, ANCRAGE, APPUI ET PASSAGE SUR DESTERRAINS NON-BATIS, NON FERMES OU CLOS DE MURS OU DE CLOTURES EQUIVALENTES**

Références :
- Loi du 15.06.1906, article 12 modifié par la loi du 04.07.1935, les décrets-lois du 17.06.1938 et du 12.11.1938 et n° 67.885 du 06.10.1967,
- Loi 46.628 du 08.04.1946, article 35, modifié par l'ordonnance n° 58.997 du 23.10.1958 (article 60),
- Décret 67.886 du 06.10.1967,
- Arrêté du 11.05.1970 complété et modifié par les arrêtés des 03.08.1977 et 03.03.1980,
- Décret 70.492 du 11.06.70, modifié par le décret n° 85.1109 du 15.10.1985 pour l'application de l'article 35 modifié de la loi du 08.04.1946,
- Circulaire 73.108 du 12.06.1973,
- Décret n° 85.1108 du 15.10.1985, abrogeant le décret n° 64.81 du 23.01.1964,
- Circulaire Ministérielle du 13.11.1985 pour l'application du décret n° 85.1108 du 15.10.1985,
- Décret n° 91.1147 du 14.10.1991,
- Circulaire Ministérielle n° 95.56 du 20.07.1995 relative à l'annexion au P.O.S. des servitudes d'utilité publique.

Services responsables :
Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
Gaz de France - Région Centre-Est Agence Rhône Alpes
36 boulevard de Schweighouse - 69530 BRIGNAIS

Dénomination ou lieu d'application :
Canalisation La Tour du Pin – Belley (en projet : non signalé sur le Plan)

Actes d'institution :

*** I4 * CANALISATIONS ELECTRIQUES (Ouvrages du réseau d'alimentation générale et des réseaux de distribution publique), ANCRAGE, APPUI, PASSAGE, ELAGAGE ET BATTAGE D'ARBRES**

Références :
- Loi du 15.06.1906, article 12, modifiée par la loi du 27.02.1925,
- Décret n° 67.885 du 06.10.1967,
- Loi n° 46.628 du 08.04.1946, article 35,
- Ordonnance n° 58.997 du 23.10.1958, article 60 modifiant l'article 35 de la Loi du 08.04.1946,
- Décret n° 67.886 du 06.10.1967,
- Décret n° 70.492 du 11 juin 1970,
- Décret n° 85.1109 du 15.10.1985,
- Décret n° 93-629 du 25.03.1993.

Services responsables :
National : Ministère de l'Industrie
Régionaux ou départementaux :

> 50 kV	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement R.T.E. - TERAA - GIMR 5 rue des Cuirassiers BP 3011 - 69399 LYON CEDEX 03
< 50 kV	DDE Distributeurs EDF et/ou Régies

Exploitant des ouvrages : (à consulter pour autorisations diverses
RTE - TERAA Groupe Exploitation Transport lyonnais
757, rue Pré Mayeux - 01120 LA BOISSE

Dénomination ou lieu d'application :
1. **THT 400 kV St Vulbas ouest – Grande ile**
2. **THT 225 kV Aoste – Ile d'Abeau**
3. **THT 225 kV Aoste – Grenay – Moins**
4. **HT 63 kV Aoste – La Tour du Pin 1**
5. **HT 63 kV Aoste – La Tour du Pin 2**
6. **MT diverses aériennes et enterrées**

Actes d'institution :
1. DUP 26/05/1982
3. DUP 24/11/1992
4. DUP 14/08/1980
5. DUP 02/07/1967

*** INT 1 * VOISINAGE DES CIMETIERES**

Références :
- Code des Communes, article L 361.4 (décret du 07.03.1808 codifié).
- Code des Communes, articles L 361.1, L 361.4, L 361.6, L 361.7 (décret modifié du 23 Prairial an XII codifié) et articles R 361.1, R 361.2 (ordonnance du 06.12.1843 codifié), R 361.3, R 361.5,
- Code de l'Urbanisme, articles L 421.1 et 421.38.19,

- Circulaire n° 75.669 du Ministère de l'Intérieur du 29.12.75,
- Circulaire n° 78.195 du Ministère de l'Intérieur du 10.05.78,
- Circulaire n° 80.263 du 11.07.80.

Services responsables : Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Collectivités Locales.

Dénomination ou lieu d'application : **Cimetière communal.**

*** JS 1 * INSTALLATIONS SPORTIVES (PROTECTION DES INSTALLATIONS)**

Références :
- Loi du 26.05.1941 modifiée par les articles 20 et 21 de la loi n° 75.988 du 29.10.1975,
- Code de l'Urbanisme, articles L 421.1 et R 421.28.18.

Services responsables : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Dénomination ou lieu d'application :
1 stade et 2 courts de tennis
1 terrain de football (lieudit Gurdin)

*** PT 3 * COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES ET TELEGRAPHIQUES (Établissement, entretien et fonctionnement des installations)**

Références :
- Articles L 46 à L 53 et D 408 à D 411 du Code des Postes et Télécommunications.

Services responsables :
- Ministère des Postes et Télécommunications et de l'Espace : Direction de la production, Service du trafic, de l'équipement et de la planification.
- « FRANCE TELECOM », exploitant de droit public : Direction Opérationnelle de Grenoble.

Dénomination ou lieu d'application :
1. **LGD n°356 + câble fibres optiques F 0007 Lyon Chambéry**
2. **Câble régional RG 3822**

Acte d'institution :
1. AP 19/01/1976

*** PT4 * TELECOMMUNICATIONS (Élagage aux abords des lignes empruntant le domaine public)**

Références :
Article L 65.1 (loi n° 84.939 du 23.10.1984) du Code des Postes et Télécommunications.
Services responsables :
- Ministère des Postes et Télécommunications et de l'Espace : Direction de la production, Service du trafic, de l'équipement et de la planification.
- « FRANCE TELECOM », exploitant de droit public : Direction Opérationnelle de Grenoble.

Dénomination ou lieu d'application : **Domaine public**

DEPARTEMENT de L'ISERE

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

MAIRIE DE LA TOUR DU PIN (ISERE)
30 MAI 2003
ARRIVEE

LA BATIE MONTGASCON

N° INSEE **029**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
direction Départementale de l'Equipement Isère

Service de l'Urbanisme et de l'Habitat
Cellule Etudes Générales et P.A.C (SUH/EG)
17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 - Grenoble cedex 9
tel: 76.70.76.70 fax: 76.70.78.97

LEGENDE

SYMBOLE	CODE	INTITULE
	A_1	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier
	A_2	Pose de canalisations souterraines d'irrigation
	A_3	Terrains riverains des canaux d'irrigation
	A_4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
	A_5	Canalisations publiques d'eau potable
	AC_1	Protection des monuments historiques 1: classés 2: inscrits
	AC_2	Protection des sites et monuments naturels 1: classés 2: inscrits
	AC_3	Réserves naturelles
	AC_4	Protection du patrimoine architectural et urbain
	Ar_4	Terrains d'atterrissage en partie où en totalité à l'armée de l'air
	Ar_5	Fortifications - Ouvrages militaires
	Ar_6	Champs de tir
	AS_1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales
	EL_2	Zones submersibles : a)grand débit b)complémentaire c)sécurité
	EL_3	Halage et marchepied
	EL_4	Stations "classées de sport d'hiver"
	EL_6	Terrains nécessaires aux RN et autoroutes
	EL_7	Alignements
	EL_{10}	Parcs nationaux

SYMBOLE	CODE	INTITULE
	I_1	Transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés
	I_2	Construction et exploitation de pipe-lines Ouvrages (D.U.P) utilisant l'énergie des lacs et cours d'eau
	I_3	Transport de gaz
	I_4	Transport d'électricité
	I_5	Transport de produits chimiques
	Int_1	Voisinage des cimetières
	JS_1	Installations sportives
	PT_1	Transmissions radio-électriques — Protection contre les perturbations électro-magnétiques
	PT_2	Transmissions radio-électriques — Protection contre les obstacles
	PT_3	Communications téléphoniques et télégraphiques
	PT_4	Elagage relatif aux lignes télécom
	T_1	Chemins de fer
	T_2	Survol de téléphériques
	T_4	Aéronautiques de balisage
	T_5	Aéronautiques de dégagement
	T_8	Radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage

ECHELLE : 1/10.000 | ETABLI le : 05.09.03 | MODIFIE le : 05.09.2003 CHAPPIN D

NB: Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude .

MODIFICATIONS

date	code	nature
15.03.88		Mise à jour après publication du P.O.S
05.01.93		Mise à jour P.A.C (élaboration du P.O.S)
05.09.03	I_4 - JS_1	Mise à jour pour la révision n°1 du P.L.U

GESTIONNAIRE DU RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE
TRANSPORT ELECTRICITE RHONE-ALPES AUVERGNE
GROUPE INGENIERIE MAINTENANCE RESEAUX
Adresse Géographique 2 rue des Cuirassiers 69003 LYON
Adresse Postale 2 rue des Cuirassiers 69410 LYON CEDEX 03
Tél. 04 78 71 28 00

RTE

5

RESEAU D'ALIMENTATION GENERALE EN ENERGIE ELECTRIQUE

Ligne à 1 circuit 63kV
AOSTE - ISLE D'ABEAU - TOUR DU PIN

LE CHEF DU PROJET

PLAN PARCELLAIRE (Extrait)

COMMUNE DE LA BATIE MONTGASCON

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ECHELLE : 1/2500

DOCUMENTS D'ETUDES

G.I.M.R.

Codification GCP de l'opération	R/TCHAFFA1/OL13
N° identification des plans	INO-LA_DB.01.06
Chemin informatique	BE/ETU/DES/55798/PLAN/parcellaire-piquage

Date	Indice de diffusion	Diffusions	Etabli par Nom	Vérifié par Nom	Approuvé par Nom
13/01/06	B	Dossier APD	INEO-RHT	INEO-RHT	CE/BTL
17/02/06	C	Diffusion pour dossiers PE et PC	INEO-RHT	INEO-RHT	CE/BTL

Le tirage de la nappe des conducteurs peut varier suivant le profiné utilisé.
Les dimensions extrêmes sont figurés en trait gras sur le plan parcellaire.
Les propriétaires tels qu'ils sont inscrits à la matrice des rôles et dont les parcelles sont grevées de servitudes sont indiqués dans la partie gauche des tableaux annexés en fin de plan.
Les propriétaires ne figurant pas sur le parcellaire sont indiqué dans la partie droite de ces tableaux.
La numérotation utilisée dans les tableaux est définitive sur le plan.
Les zones de débroussement sont ombrées.

R.T.E.
T.E.R.A.A.

Ind.	Date	Désignation modifications	Etabli par Nom	Vérifié par Nom	Approuvé par Nom
A	23/06/05	Création plan	INEO-RHT	INEO-RHT	TERAA-GIMR

FORMAT : 1.30x0.33
SURFACE : 0.68m²

INEO RESEAUX HAUTE TENSION

N°55798/05/21
Chemin informatique:
B:\ETUDES\55798\PLANS\PIQUAGE 63KV/
parcellaire-piquage-63kv

Indice	Date	Modifications	Etabli par Nom	Vérifié par Nom	Approuvé par Nom
A	23/06/05	Création plan	INEO-RHT/ NZA	INEO-RHT/LRH	INEO-RHT/JCR
B	13/01/06	Dossier APD	INEO-RHT/ VLA	INEO-RHT/JCR	INEO-RHT/FRE
C	17/02/06	Diffusion pour dossiers PE et PC	INEO-RHT/ VLA	INEO-RHT/JCR	INEO-RHT/FRE

Numeros	Type	SUPPORTS Hauteur totale hors sol en m	SUPPORTS Encombrement au sol en m
60	EXISTANT	EXISTANT	EXISTANT
59N	S3F/5T481	22x40	42.21

Numeros	Type	SUPPORTS Hauteur totale hors sol en m	SUPPORTS Encombrement au sol en m
32	EXISTANT	EXISTANT	EXISTANT
31N	2S3F/5T 00°<<0.30	28x40	5.01x5.81
30	EXISTANT	EXISTANT	EXISTANT

TABLEAU PARCELLAIRE 1

COMMUNE : LA BATIE MONTGASCON
Ligne à 63 000 Volts AOSTE – ISLE D'ABEAU – TOUR DU PIN

No Troncon : 1

SECTION	No PARC.	PROPRIETAIRES MATRICIELS	PROPRIETAIRE REELS	No ORDRE
AC	53	(PR) Mlle MOREL PAULETTE CLOSEL ET CLARTIERE CHATONNIER 38110 FAVERGES DE LA TOUR (PR) M. MOREL BRUNO CHATONNIER 38110 FAVERGES DE LA TOUR	M. MOREL PASCAL 21 CHEMIN DE SOMPRIE 38110 SAINTE BLANDINE M. MOREL BERNARD 30 AVENUE PORELLAT 38620 LES AVENIERES M. MOREL BRUNO CHATONNIER 38110 FAVERGES DE LA TOUR M. MOREL FRANCOIS CHATONNIER 38110 FAVERGES DE LA TOUR M. MOREL JACQUES GRANDCHAMP 38110 FAVERGES DE LA TOUR M. MOREL MICHEL 14 ANCIENNE ROUTE D'HEYRIEUX 69330 VENISIEUX M. MOREL PHILIPPE 551 AVENUE ANDRE MAURIUX 38240 VOREPPE M. MOREL ROLAND 7 RUE DE LA MARSELLE THORNALLES 77720 SOISKOIR LE REPOIS Mlle MOREL PAULETTE CLOSEL ET CLARTIERE CHATONNIER 38110 FAVERGES DE LA TOUR Mme CALDUBAR CHANTAL NEE MOREL 52 CHEMIN DE FONTAINDRES 69290 LA MULATIERE Mme GOMBERTOUN GISELE NEE MOREL PLAIZ DE L'ESLISE 01293 COMMORANCHE	1
AC	52	(PR) Mme MICHARD FRANCIA ANTONIA NEE CATELAS GRAND CHAMP 38110 FAVERGES DE LA TOUR (PR) Mme CEZARD ANNE MARIE NEE MICHARD GRAND CHAMP 38110 FAVERGES DE LA TOUR (PR) M. MICHARD BERNARD (TR) DESPOLLET MARTINE 8 RUE DE REMIES 60260 KNOCKSHEIN	LE MEME LE MEME LE MEME	2
AC	51	(PR) M. PICOT GUENAUD JOEL FERNAND LA RUAT 38110 FAVERGES DE LA TOUR	LE MEME ...Suite tableau suivant...	3

TABLEAU PARCELLAIRE 2

COMMUNE : LA BATIE MONTGASCON
Ligne à 63 000 Volts AOSTE – ISLE D'ABEAU – TOUR DU PIN

No Troncon : 1

SECTION	No PARC.	PROPRIETAIRES MATRICIELS	PROPRIETAIRE REELS	No ORDRE
AC	107	(PR) M. CLEMENSOU ROBERT 102 ROUTE POINTET LE VILLAGE 38110 LA BATIE MONTGASCON	LE MEME	4
AC	108	(PR) M. ARSELARIZ JOSEPH ETR MOME CHAVANNE 38110 LA BATIE MONTGASCON	LE MEME	5

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

SOUS-PRÉFECTURE
DE LA TOUR DU PIN (ISÈRE)
30 MAI 2005
ARRIVÉE

Liaison Transalpine

Département de l'Isère

Communes de :

Grenay - Satolas-et-Bonce - St.-Quentin-Fallavier - Chamagnieu
La Verpillière - Villefontaine - Frontonas - Vaulx-Milieu
St.-Marcel-Bel-Accueil - L'Isle-d'Abeau - St.-Savin
Bourgoin-Jallieu - Ruy-Montceau - St.-Chef - Montcarra
Rochetoirin - St.-Jean-de-Soudain - La Tour-du-Pin
La Chapelle-de-la-Tour - St.-Clair-de-la-Tour - St.-Didier-de-la-Tour
Faverges-de-la-Tour - La Batie-Montgascon - St.-André-le-Gaz
Corbelin - Chimilin - Aoste - Romagnieu

Modification du Périmètre d'étude suite à la Décision Ministérielle du 25-01-2001 et qualification de Projet d'Intérêt Général

Ech. : 1/25 000 (d'après carte IGN)

MLM - BE / Mars 2001

Légende :

limite de département

Corbelin
Faverges-de-la-Tour
Chimilin
La Bâtie-Montgascon

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE L'ISERE

CLASSEMENT SONORE DES VOIES
COMMUNE DE LA BATIE MONTGASCON

99 1473

Le Préfet du département de l'Isère,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

SOUS-PREFECTURE
DE LA TOUR DU PIN (ISERE)
30 MAI 2005
ARRIVEE

Vu le code de la construction et de l' habitation, et notamment son article R111-4-1,

Vu la loi N° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14,

Vu le décret N° 95-20 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements,

Vu le décret N° 95-21 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l' habitation,

Vu l'arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement,

Vu l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,

Vu l'avis des communes suite à la consultation en date du 20 avril 1998

Arrête :

Article 1

Les dispositions de l'article 2 à 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans le département de l'Isère aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté et représentées sur le plan joint en annexe.

Article 2

Le tableau suivant donne pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnées, le classement dans une des 5 catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé, la largeur des secteurs affectés par le bruit, ainsi que le type de tissu urbain:

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation du tronçon	catégorie de l'infrastructure	largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu (rue en « U » ou tissu ouvert)
RN 516	LA BATIE-MONTGASCON	limite communale au PR 7.309	3	100m	tissu ouvert
RN 516	LA BATIE-MONTGASCON	du PR 7.309 au PR 6.198	4	30m	tissu ouvert
AUTOROUTE A43	LA BATIE-MONTGASCON	en totalité	1	300m	tissu ouvert
RN 75	LA BATIE-MONTGASCON	en totalité	3	100 m	tissu ouvert

(1) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure:

- pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche;
- pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie le plus proche;

Article 3

Les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets 95-20 et 95-21 susvisés.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 8 de l'arrêté du 9 janvier 1995 susvisé.

Article 4

Le présent arrêté fait l'objet d'une mention au Recueil des Actes administratifs de l'Etat dans le département, ainsi que dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans ce département.

Article 5

La commune concernée par le présent arrêté est : LA BATIE-MONTGASCON

Article 6

Une copie de cet arrêté doit être affichée à la mairie des communes visées à l'article 5 pendant un mois au minimum.

Article 7

Le présent arrêté doit être annexé par Monsieur le Maire des communes visées à l'article 5 au plan d'occupation des sols.
Les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 doivent être reportés par Monsieur le Maire des communes visées à l'article 5 dans les documents graphiques du plan d'occupation des sols.

Article 8

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Madame le Sous Préfet de LA TOUR DU PIN,
- Monsieur le Maire de la commune visée à l'article 5,
- Monsieur le Directeur départemental de l'Équipement,

Article 9

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Madame le Sous-Préfet de LA TOUR DU PIN, Monsieur le Maire des communes visées à l'article 5, et Monsieur le Directeur départemental de l'Equipement sont chargés, chacun en qui le concerne de l'éxécution du présent arrêté.

26 FEV. 1999

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint

Dominique LACROIX

Le PREFET

POUR AMPLIATION,

Pour le Préfet et par délégation
l'Attaché de Préfecture, Chef de Bureau

Sylvie BUJAOUI

Annexes :
- *Une ou plusieurs cartes (consultable en DDE (siège ou subdivision) ou en Mairie) représentant la catégorie des infrastructures,*

COMMUNE DE LA BATIE-MONTGASCON
Mairie

38 110 LA BATIE-MONTGASCON
Tél. : 04.74.88.81.80 - Fax : 04.74.88.89.61

SOUS-PREFECTURE
DE LA TOUR DU PIN (ISERE)
30 MAI 2005
ARRIVEE

COMMUNE DE LA BATIE-MONTGASCON (38)

PLAN LOCAL D'URBANISME

ETUDE D'ENVIRONNEMENT

ETAT INITIAL

D2296 / R1012

FEVRIER 2003

Silène

Le Rivet - 5, Allée du Levant - B.P. 655
38315 BOURGOIN - JALLIEU CEDEX
Tél. : 04 74 28 50 27 - Fax : 04 74 43 88 71

- SOMMAIRE -

I. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 6

1. MILIEU PHYSIQUE 7
1.1. Situation Géographique et Topographique 7
1.2. Contexte Climatique 9
1.3. Contexte Géologique 10
1.4. Les eaux souterraines 12
1.4.1. Contexte hydrogéologique 12
1.4.2. Qualité des eaux souterraines 12
1.4.3. Les captages 12
1.5. Les eaux superficielles 13
1.5.1. Contexte hydrographique 13
1.5.2. Hydrologie 15
1.5.3. Zone inondable 15
1.5.4. Qualité des eaux 16

2. MILIEUX NATURELS ET PAYSAGES 17
2.1. La Végétation 17
2.1.1. Les prairies 17
2.1.2. Les zones marécageuses 17
2.1.3. Les boisements 19
2.2. La Faune 19
2.2.1. La faune piscicole 19
2.2.2. La faune terrestre 19
2.3. Zones naturelles d'intérêt 20
2.4. Paysages 23
2.4.1. La composante naturelle 23
2.4.2. La composante agricole 25
2.4.3. La composante bâtie 25

3. MILIEU HUMAIN 27
3.1. Occupation du sol 27
3.2. Population 29
3.3. Urbanisme 30
3.3.1. Le Plan d'Occupation des Sols 31
3.3.2. Les servitudes d'utilités publiques et emplacements réservés 31
3.3.3. Les réseaux 32
3.3.4. Infrastructures de transport et Trafic 32
3.3.5. Environnement acoustique 33
3.3.6. Qualité de l'air 33
3.4. Patrimoine historique et archéologique 34
3.5. Contexte économique 34
3.5.1. Activité agricole 34
3.5.2. Activité sylvicole 35
3.5.3. Activités industrielle, artisanale et commerciale 35

INTRODUCTION – PRESENTATION DU PROJET

La commune de La Bâtie-Montgascon souhaite réaliser son Plan Local d'Urbanisme en l'adaptant à la nouvelle législation et notamment la Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 et à ses décrets d'application n°2001-260 du 27 mars 2001.

« Les Plans Locaux d'Urbanisme déterminent les conditions permettant d'assurer : l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ».

Le Plan Local d'Urbanisme comprend :

- Un rapport de présentation,
- Un projet d'aménagement et de développement durable,
- Un règlement et ses documents graphiques.

L'étude d'environnement, dont fait l'objet ce rapport, s'intègre dans le rapport de présentation. Elle comporte deux grandes parties :

1) une analyse de l'état initial de l'environnement,
2) une évaluation des incidences des orientations du Plan sur l'environnement.

Le périmètre d'étude, conformément à la Loi, couvre l'intégralité du territoire de la commune, soit 843 ha.
Voir Plan de situation en figure 1, page suivante.

Figure 1 : PLAN DE SITUATION

Echelle 1/100 000

Carte IGN 1/100 000 n°51

© IGN - PARIS 1999 - Autorisation n°50-0005

I. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. MILIEU PHYSIQUE

1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET TOPOGRAPHIQUE

Située au Nord-Est du département de l'Isère, à proximité de la ville de La Tour-du-Pin (environ 6 km), la commune de La Bâtie-Montgascon couvre une superficie de 843 ha, compte 1435 habitants (recensement de 1999) et comporte deux pôles importants : le bourg et le hameau d'Evrieu.

Cette commune est traversée par la RN516, entre La Tour-du-Pin, à l'Ouest, et Saint-Genix-sur-Guiers, à l'Est, mais également par la RN 75 qui vient de Morestel et part en direction des Abrets.
D'Ouest en Est, elle est traversée par l'autoroute A43 de Lyon-Chambéry.

Les communes limitrophes sont : à l'Est, Chimilin,
à l'Ouest, Saint-Clair-de-la-Tour,
au Nord, Faverges-de-la-Tour et Corbelin,
au Sud, Fitilieu et Saint-André-le-Gaz.

Cette zone d'étude est longée en limite communale Sud par la Bourbre.

Au niveau du relief, le territoire communal s'élève progressivement de l'Est vers l'Ouest, avec un caractère très vallonné (*Cf. figure 2 page suivante*) :

- dans la moitié Est de la commune et le long de la Bourbre, le relief oscille entre 317 m à « La Chapelière » et 375 m,
- dans la moitié Ouest, le relief augmente de 375 m à 420 m (point culminant) vers « Ballatière ».

Les pentes, relevées sur les coteaux encadrant les petits vallons, peuvent parfois être importantes. On note des pentes de 35 % sur les coteaux des ruines du Château de la Bâtie.
Aux lieux-dits « Marteret » et « Chapelière », la pente est de 27 %. Elle est de 17 % vers le fond de « Montagot ».

La pointe Ouest de la commune, vers « Masson » et « Ballatière » forme une sorte de plateau au relief très plat.

Le village de La Bâtie-Montgascon est localisé à une altitude d'environ 378 m pour le centre et jusqu'à 400 m pour la périphérie. Le hameau d'Evrieu est localisé à 330 m.

Figure 2 : LE RELIEF

Echelle 1/50 000

Carte IGN n°3232 O : La Tour-du-Pin
IGN - PARIS 1999 - Autorisation n°50-0005

1.2. CONTEXTE CLIMATIQUE

La moitié Nord-Est du département de l'Isère, formée de plaines et de collines, est assez froide la nuit et en début de journée, mais bien ensoleillée, en particulier l'été.

A La Tour-du-Pin, on enregistre des hauteurs de pluie de 1080 mm par an.

A la station de Grenoble (Eybens), on note que le secteur jouit d'un climat tempéré de type semi-continental à influences océaniques, qui se traduit par des précipitations moyennes (1000 à 1100 mm par an), assez bien réparties toute l'année et une forte amplitude des variations de température.

Les précipitations sont plus importantes en juin, août et septembre, novembre et décembre. Les mois les plus secs sont mars-avril et juillet.
L'enneigement est présent très ponctuellement de novembre à avril, mais il reste anecdotique (22 jours par an de chute de neige, dont 14 en janvier et février).

La température moyenne annuelle minimale est de 6,2°C et maximale de 16°C. Les mois les plus froids sont de décembre à février et les plus chauds juillet-août.

Le nombre de jours de gelée est de 72 par an et 45 jours pour le brouillard.

1.3. CONTEXTE GEOLOGIQUE

Source : Carte géologique du BRGM au 1/50 000, n°724 La Tour-du-Pin (1976).
Cf. Figure 3, page suivante.

Le territoire communal de La Bâtie-Montgascon est localisé dans les collines du Bas-Dauphiné, au sous-sol de molasse tendre et imperméable enduit d'un placage de moraines de fond de la dernière glaciation.

Les différentes formations rencontrées sont :

- Le long de la Bourbre : **alluvions holocènes et modernes.**
  Ces alluvions comportent des galets, des sables, mais aussi des lentilles d'argile, des limons à tourbes. Elles sont entièrement fraîches, non altérées. En surface, elles peuvent comporter quelques décimètres de limons qui supportent un sol grisâtre, mais pas d'altération brune.

- Sur une bande au nord de la commune : **alluvions du retrait wurmien.**
  Ces alluvions grossières sont composées de galets de calcaires, de grès, de quartz, de roche du cristallin, ... dans la matrice sableuse.

  L'épaisseur de cette formation dépasse 20 m à la Tour-du-Pin.

- Sur les points hauts : **moraine de fond wurmienne.**
  Le glacier wurmien n'a pas nivelé la surface qu'il a couverte. Il a ménagé les gouttières des anciennes vallées, qu'il n'a pas complètement comblées, et il a laissé des fragments plus ou moins rabotés d'un plateau ancien qui recoupe les collines du Bas-Dauphiné.

- Sur la majorité du territoire communal : **tornien deltaïque.**
  Conglomérats surtout calcaires à galets impressionnés (marqués de cupules de dissolution). La formation est essentiellement une accumulation de galets bien roulés dans une matrice sableuse.
  L'ensemble de cette formation peut être attribuée à des deltas torrentiels. Son épaisseur est estimée à 160 m.

Figure 3 : GEOLOGIE

Echelle 1/50 000

Carte BRGM n°724
De La Tour-du-Pin

Granieu
Fy
Fz
Gx
Gxv
m2bC
m2bS
Faverges-de-la-Tour
Evrieu
La Bâtie-Montgascon
Boutière
Avoin
Gundin
Molleteil
Bledon
Corne Noire
Côte Giraud
Montrevers
Les Ayes
Crez
Bugey
Beauregard
Vermenu
Le Massier
Langonnière
Revardière
Nétrin
Fitilieu
S. André-le Gaz
Bois Chaboud
Fournier
Fiarda
Billon
Varsonnière
Bas Verel
Les Rivoires
Cassole
Les Varios
Chateldre
Le Foulu
La Rivoire
Charnéchoy
Chapenay
Laye
Neubarre
Les Brosses
Le Vion Préventorium
Ballatière
St Martin
La Font
La Ranchette
Le Ruat
Le Courtiou
Masson
Le Molard
Le Pévronnet
Chamiard
Vérorin
Les Communes
Le Lacat
Le Travet
Chateauvieux
Varvotier
Champ de Faverges
Le Bois
Le Bouchet
Le Guillermard
Le Pavet
Le Buisson
Le Bois
Le Rivet
Bluthay
Levesil
Meudenin
Le Bois
Le Borsons
Le Massier
Vermenu
Mance
Horam
Le Bois
Le Bois
Le Bois

1.4. LES EAUX SOUTERRAINES

1.4.1. Contexte hydrogéologique

Jusqu'à ces dernières années, les nombreuses petites sources dans la molasse constituaient l'essentiel des ressources en eau de ce secteur géographique. Comme la perméabilité des molasses est très variable, car la lithologie des bancs successifs n'est pas homogène, on peut avoir plusieurs niveaux de source sur une même verticale.

Il existe une nappe dans les terrains tertiaires, localisée vers 390 m à La Bâtie-Montgascon. Elle se trouve dans un horizon très perméable, d'une quarantaine de mètres d'épaisseur, situé au-dessus du niveau supérieur de la couche dite des Marnes et Lignites de La Tour-du-Pin.
Cet horizon aquifère est incliné d'Est en Ouest.

L'aquifère des Terrasses alluviales et de la Molasse correspond aux dépôts du quaternaire remaniés en fond de vallée, autrement dit les alluvions fluvio-glaciaires issus de l'érosion des collines. Elle correspond à la vallée de la Bourbre.
Ce système abrite des nappes très importantes. La circulation de l'eau y est rapide et celle-ci se renouvelle souvent.
La vulnérabilité de cet aquifère est forte car il n'y a pas de couverture superficielle, elle est variable selon les zones. La vitesse de pénétration verticale peut atteindre 1 m/h, la vitesse des transferts horizontaux est de l'ordre de la dizaine de mètres par jour.

1.4.2. Qualité des eaux souterraines

Le périmètre du SAGE fait partie de la « zone vulnérable nitrate » de l'Isère.
Les nitrates, sans poser un problème majeur pour les eaux souterraines, constituent tout de même une source de pollution significative. Au niveau de Saint-André-le-Gaz, les teneurs oscillent entre 40 et 50 mg/l.

En ce qui concerne les pesticides et notamment l'atrazine et/ou ses dérivés, les prélèvements de Saint-André-le-Gaz ont des teneurs dépassant le seuil réglementaire de 100 ng/l. Le taux de renouvellement étant tout de même important dans les nappes du fluvio-glaciaire, seules l'agriculture intensive et la vulnérabilité forte peuvent expliquer une telle pollution.

1.4.3. Les captages

Il n'existe pas de captage d'eau potable sur le territoire communal.
La commune est desservie par le réseau géré par le Syndicat Intercommunal des eaux des Abrets et Environs.

Des captages sont présents, notamment au niveau du cimetière, mais ils sont utilisés pour l'industrie ou l'agriculture.

1.5. LES EAUX SUPERFICIELLES

1.5.1. Contexte hydrographique

Le territoire communal est longé en limite Sud par la Bourbre. C'est le seul cours d'eau qui intéresse la Bâtie-Montgascon.
C'est un affluent rive gauche du Rhône. Son bassin versant est de 750 km^2.
Quelques petits étangs sont recensés également.

✓ LA BOURBRE prend naissance sur la commune de Châbons et prend une orientation d'écoulement Nord-Est. Elle traverse la commune de Saint-André-le-Gaz avant de longer la Bâtie-Montgascon.
En limite du territoire, elle coule au fond d'un vallon forestier qui longe l'autoroute A43 sur la deuxième partie de son parcours communal.

- Au niveau du pont de la RD 145 et de l'A43, le cours d'eau est encaissé et présente un lit d'environ 6 à 8 m de largeur en eau. La largeur en gueule est de 8 à 10 m avec des berges très pentues de 3 à 4 m de hauteur.
Celles-ci présentent quelques encoches d'érosion et sont recouvertes d'une végétation boisée comportant des aulnes, peupliers, bouleaux, noisetiers ... Le manque d'entretien entraîne la présence d'un certain nombre d'embâcles dans le lit mineur.
Le fond est plutôt limoneux.

L'eau est sale suite aux précipitations importantes des jours précédents et présente un écoulement important.

En rive droite, en bordure du chemin de terre, une décharge sauvage a été créée.

La Bourbre en aval du pont de la RD 145 et en amont de l'A43.

- Au niveau du pont de la RD 145, le cours d'eau présente un lit d'environ 6 à 8 m de largeur en eau. La largeur en gueule est identique, compte tenu de la présence de berges verticales de 1,5 m de hauteur.
Celles-ci présentent de nombreuses encoches d'érosion et sont recouvertes d'une végétation boisée comportant des aulnes, charmes, noisetiers … La rive droite, en aval du pont est envahi par la Renouée du Japon.
Le fond est plutôt limoneux.

La Bourbre en amont du pont du lieu-dit « Montagot ».

✓ LES ETANGS : quelques étangs privés parsèment la commune. On en compte environ huit, dont les plus importants sont localisés à Evrieu et au lieu-dit « Le Vernay ».

Etang du Vernay

✓ **LE CANAL DU MOULIN** : un canal est présent en limite communal Sud. Il débute juste en aval de l'autoroute et arrive jusqu'à l'ancien moulin constitué par l'actuelle habitation localisée dans le bas de Montagot.
Aujourd'hui, le moulin ne fonctionne plus. Le canal est encore utilisé dans sa moitié amont par un particulier qui possède deux turbines hydroélectriques.
La deuxième partie du canal, en amont du moulin, n'est plus entretenue. Elle s'écoule encore un peu en période pluvieuse mais s'assèche en période chaude.

1.5.2. Hydrologie

Seule une station, à Jameyzieu, dispose d'un nombre suffisant de mesures (sur 40 ans) pour valider, de manière fiable, la connaissance hydrologique de la Bourbre.

Débit d'étiage :
Il est évalué par des extrapolations par rapport à la station de mesure et aux débits d'étiage retenus à ce jour par la DIREN et utilisés par la DDAF.
On obtient un débit d'étiage de 108 l/s sur la commune Le Passage (au Sud de Saint-André-le-Gaz) et de 140 l/s à la Tour-du-Pin.

Débit de crue :
Ils sont évalués grâce à des modèles de transfert dits « pluie/débit », à partir des connaissances pluviométriques.
Au pont de l'A43, à la Bâtie-Montgascon, on a :

$Q_{10} = 31\ m^3/s$
$Q_{100} = 54\ m^3/s$.

1.5.3. Zone inondable

L'ensemble de la Bourbre et de ses principaux affluents a fait l'objet d'études hydrauliques qui ont permis la détermination d'aléas d'inondation.

D'après le SAGE de la Bourbre, la commune de La Bâtie-Montgascon est peu touchée par les inondations, d'autant plus que la Bourbre est localisée en fond de vallée, à l'écart des grosses zones urbanisées.
Les trois habitations, localisées dans le bas du lieu-dit « Martillonne », sont situées dans un secteur où la Bourbre ne déborde pas. Par contre, au lieu-dit « Montagot », la rivière inonde en bordure, mais n'atteint pas la maison présente.

1.5.4. Qualité des eaux

Au niveau du secteur d'étude, la Bourbre présentait en 1988, une qualité bonne, et en 1995, une qualité excellente, d'après les anciennes grilles de qualité. Des efforts ont été fournis pour reconquérir une partie de la qualité de l'eau.

L'état des lieux actuel, au niveau de la commune, donne (données du SAGE de la Bourbre, phase état des lieux / Diagnostique) :

- une qualité bonne pour les Matières Organiques et Oxydables,
- une qualité passable pour les Matières Azotées, hors nitrates,
- une qualité passable pour les Nitrates, due à une imprégnation générale,
- une qualité passable pour les Matières Phosphorées.

Les analyses mettent donc en évidence une qualité moyenne pour la synthèse des altérations. Cette qualité ne respecte pas l'objectif du bon état écologique que la Directive Cadre fixe comme objectif à l'horizon 2015.

2. MILIEUX NATURELS ET PAYSAGES

2.1. LA VEGETATION

Le site d'étude présente une mosaïque de milieux naturels différents, juxtaposés sur une surface relativement faible :

- les prairies,
- les zones marécageuses,
- les bois, haies et plantations forestières.

2.1.1. Les prairies

Les surfaces en herbes sont localisées un peu partout sur la commune, mais essentiellement dans les secteurs de coteaux et vallonnés.
Elles présentent une végétation classique à base de graminées. Elles sont plus ou moins humides selon les secteurs. Au lieu-dit « Montagot » ou encore dans la pâture localisée entre la limite communale Sud et la RN75, ..., les prairies humides sont complétées par certaines espèces caractéristiques des zones humides qui apparaissent par petites tâches ponctuelles : présence de joncs et de carex, ...

Prairie humide de Montagot

Prairie humide vers RN75

Ces prairies sont utilisées pour la fauche, ou plus souvent pour le pâturage dans les secteurs les plus pentus.

2.1.2. Les zones marécageuses

Trois secteurs sur la commune sont particulièrement marécageux (*Cf. carte d'occupation du sol, page 27*) :

- la zone en friche herbacée, le long de l'autoroute, côté Nord, au lieu-dit « Mollette »,
- la zone marécageuse le long de l'autoroute, côté Sud, vers le bois du Vernay,
- la grande phragmitaie, à l'Ouest de la RN75, au niveau du lieu-dit « Boutière ».

Ces secteurs sont particulièrement humides et présentent une flore caractéristique des zones de marais, avec notamment une abondance de phragmites (roseaux) qui forment de grands ensembles. En périphérie de ces formations végétales ou entre, une frange de carex et de joncs se développe.

La phragmitaie proche de la RN75 est particulièrement intéressante écologiquement (faune et flore) car le milieu est très diversifié et alterne les zones en eau libre et les secteurs végétalisés. Cependant, sans entretien, l'ensemble du milieu va se fermer : des saules colonisent déjà le marécage.

Pragmitaie

Vue depuis le chemin de Boutière

Les deux autres secteurs n'ont pas cette abondance de phragmites qui envahie totalement le milieu, ce qui permet à la végétation d'être plus diversifiée.
Cependant, le secteur localisé au Sud de l'autoroute semble délaissé et le manque d'entretien se traduit par un envahissement progressif par les arbustes.

Zone humide au sud de l'A43

Zone humide au nord de l'A43

2.1.3. Les boisements

Les bois naturels sont de deux types selon qu'ils sont localisés en bordure de cours d'eau, dans les secteurs plus humides, ou sur le reste du territoire communal.

Sur les coteaux, les bois sont plutôt composés de châtaigniers, charmes, chênes, avec quelques bouleaux.

En bordure de cours d'eau et notamment le long de la Bourbre, les essence arborescentes sont adaptées à l'humidité. On note la présence de frênes, d'aulnes essentiellement, de saules et quelques bouleaux, accompagnés d'une strate arbustive classique. Cette végétation a cependant tendance à vieillir par manque d'entretien.

En plus de ces boisements naturels, quelques plantations de peupliers (sur les sols humides) ou de résineux ont été mises en place, ponctuellement.

Il faut signaler la présence, le long du chemin rural du lieu-dit « Chapelière », d'un châtaignier inscrit au patrimoine. Cet arbre de 400 ans est protégé (photo ci-dessous).

2.2. LA FAUNE

2.2.1. La faune piscicole

Données : Fédération Départementale de la Pêche.
Le seul cours d'eau de la commune de La Bâtie-Montgascon, la Bourbre, est classé en 1ère catégorie piscicole, soit à dominante salmonicole.
Il est difficile de définir les peuplements typiques d'origine, tant elle a été artificialisée, mais la Bourbre est une rivière de plaine et la truite devrait y être présente.

Le Chabot est présent, sur la commune, à l'aval de l'A43, car la qualité de l'eau est meilleure et il n'y a pas de rectification (récente) du lit.

La mosaïque des milieux représentés sur le site permet la présence d'une faune diversifiée. Cet ensemble relativement peu urbanisé s'étend sur de grandes surfaces et permet une bonne fréquentation du milieu par la faune.

La présence de petits massifs forestiers, dispersés sur le secteur d'étude, constitue un habitat de qualité pour les grands mammifères. Le Chevreuil et le Sanglier sont omniprésents.

Les milieux boisés permettent également la présence de petits carnivores tels que la Martre, le Putois, le Renard ou le Blaireau. Plus proche des habitations, on peut également rencontrer la Fouine, qui n'hésite pas à s'installer dans les granges ou les greniers.

La Buse variable a souvent été observée sur le site. Elle affectionne les terrains dégagés (prairies), entrecoupés de bosquets et de haies. Les rapaces sont aussi représentés par le Faucon crécerelle.
Les passereaux sont nombreux dans les prairies, haies et bois : fauvettes, mésanges, pics, Merle noir, Bergeronnette grise, Geai des chênes, Alouette des champs, ...

Les prairies plus humides permettent la présence de nombreux batraciens et du Héron cendré.

2.3. ZONES NATURELLES D'INTERET

L'association LO PARVI a réalisé un inventaire sur les mares de l'Isle Crémieu. Plusieurs de ces milieux humides ont été recensés sur le territoire communal (*Cf. figure 4 page suivante*).
Ces milieux naturels, à haute valeur écologique, accueillent un grand nombre d'espèces floristiques et faunistiques, parfois rares.
A La Bâtie-Montgascon, ont été recensés 5 mares patrimoniales, dont une est polluée (LBM007), et 2 mares à haute valeur patrimoniale, dont une qui est en voie de comblement dans le Nord de la commune (LBM002).
On y trouve, notamment, la Grenouille rousse, le Triton alpestre, l'Hottonie des marais.

Le territoire communal comporte également une ZNIEFF de type I, n°3892-3207, concernant la zone humide du Pont de Gourdin (*Cf. figure 5, page suivante*).
Cette ZNIEFF englobe une surface de 266 ha, sur les communes de Fitilieu, Le Passage, St-André-le-Gaz, St-Ondras et La Bâtie-Montgascon. En fait, sa limite Nord correspond à la Bourbre et donc à la bordure de la commune de La Bâtie-Montgascon.

D'après les renseignements de la fiche ZNIEFF (données de la DIREN), ce marais tourbière est très intéressant au niveau ornithologique. C'est le type de milieu caractéristique de la Vallée de la Bourbre.
On y rencontre, notamment, le Faucon hobereau, le Héron cendré, le Bruant des roseaux qui sont des nicheurs potentiels.

Figure 4 : INVENTAIRE DES MARES COMMUNALES

Données FRAPNA – Lo Parvi

Cartographie : AVENIR 2000
Scan EDR® IGN 1998 : FRAPNA - Lo Parvi

Figure 5 : ZNIEFF DE TYPE I
Données DIREN Rhône-Alpes (Site Internet)

ZNIEFF DE TYPE I: ZONE HUMIDE DU PONT DE GOURDIN

Numéro: 38923207
District: Bas-Dauphiné
Typologie: marais tourbière
Surface: 266 hectares
Altitude: de 0 à 360 mètres

2.4. PAYSAGES

Le paysage d'un terroir dépend étroitement de la topographie et de l'occupation biologique des terrains (contraintes du milieu). Il est aussi la résultante de l'activité humaine, depuis des décennies, sur les éléments naturels, physiques et biologiques.

Le secteur d'étude est localisé dans un secteur au relief vallonné, présentant une alternance de plateaux et de vallons aux coteaux pentus. Les grandes unités paysagères, qui résultent de ce cadre, s'articulent autour des éléments suivants :

- une composante naturelle : coteaux forestiers et herbagés, avec de nombreuses haies, zone de marais relativement plate et entrecoupée de bois, omniprésence d'étangs ou de mares,
- une composante agricole assez présente,
- une composante humaine : bâti très dispersé, axes routiers de toutes tailles (autoroute, RN, RD, chemins ruraux et communaux) et présents sur tout le territoire.

L'analyse paysagère du secteur est très morcelée par la présence des nombreux vallons et haies arborescentes.

2.4.1. La composante naturelle

La composante naturelle est axée selon deux types de perceptions : le territoire communal en lu-même et le paysage beaucoup plus éloigné et représenté par le massif de la Chartreuse.

➢ Le paysage du territoire communal est très découpé par l'intermédiaire du relief et de la végétation. En effet, le relief créé une succession de collines et de vallons qui cloisonnent la vision générale.
Ce cloisonnement est renforcé par la présence de nombreuses haies arborescentes et boisements qui, notamment en période estivale, réduisent le champ visuel. Par contre, ils ponctuent le paysage pour un observateur localisé sur les coteaux environnants.

Fond de Montagot, en bordure de Bourbre

Secteur de Boutière

Les points hauts sont un peu plus ouverts, de part leur position en hauteur, mais également par la présence d'une végétation plus basse de type culture.

La vallée de la Bourbre crée, à elle seule, une unité paysagère particulière, par la présence d'une eau courante, isolée du reste de la commune par un écrin végétal et un positionnement en fond de vallon.

Les étangs et mares viennent compléter cet aspect naturel et diversifient le paysage. Ils sont souvent bordées d'arbres. Ils créent une ambiance bucolique.
Les zones de marais, quant à elles, développent une ambiance plus sauvage et véritablement naturelle.

Le bâti très dispersé limite les grands ensembles naturels.

Etang d'Evrieu

Point haut au sud de Chaumardière

➢ Les montagnes du massif de la Chartreuse, qui sont visibles depuis le territoire communal, sont perceptibles de tout les points hauts et notamment depuis les terrains à l'angle de l'A43 et de la RN75. Elles constituent le cadre du paysage extérieur.

Vue depuis le haut de Montagot

2.4.2. La composante agricole

Deux axes se dégagent pour la composante agricole :

- les secteurs plus plats, surtout dans la partie Ouest de la commune, et essentiellement occupés par les labours. Le paysage est donc relativement peu diversifié et les haies, qui pourraient ajouter de la diversification, sont plus rares.
  Les surfaces en herbe sont exploitées principalement par la fauche.

- Les coteaux où les pentes sont couvertes de surfaces en herbes exploitées en pâturage. Les secteurs très pentus sont souvent recouverts de haies denses, qui forment une sorte de maillage « bocager », ou de bois.
  Une variété paysagère est également ajoutée avec la présence de vignes, de vergers qu'on retrouve essentiellement à proximité des habitations.

Cette composante agricole intègre également une diversification de couleur en fonction des saisons. En effet, les secteurs de « culture » présentent une coloration uniforme en été (végétation présente et peu diversifiée) et en hiver (une grande part des sols sont nus ou presque), avec une rupture brutale entre les deux (période de moisson).
Par contre, la zone de coteaux et de plateaux, par la diversité de ses couleurs, évolue naturellement et progressivement au cours des 4 saisons.

Elle est également marquée par la présence d'éléments liés à l'activité (bâtiments agricoles, balles d'ensilage, engins, ...) et pas toujours très bien intégrés paysagèrement.

2.4.3. La composante bâtie

Le bâti se scinde en deux catégories :

- le bâti concentré dans le bourg de La Bâtie-Montgascon et le hameau d'Evrieu,
- le bâti dispersé sur les collines environnantes.

Les deux bourgs sont axés selon les deux routes nationales qui les traversent.
Evrieu a une répartition un peu plus linéaire des habitations le long des grands axes, alors que La Bâtie est un peu mieux regroupée autour de son centre.

Village de La Bâtie

La végétation aux alentours est très ouverte (céréales, prairies) ce qui augmente la perspective à l'horizon.

Le paysage rural et forestier des coteaux est aujourd'hui marqué par le « mitage » de certaines zones. Les collines sont en effet parsemées de constructions récentes d'habitations, formant des taches claires sur le paysage plus naturel des coteaux.

Secteur au nord de « Mollette »

Globalement, le secteur d'étude présente un paysage relativement naturel, entretenu par les activités agricoles. La composante bâtie n'est pas forcément bien intégrée dans le paysage, par contre, sur les coteaux, le « mitage » se fond mieux avec le relief, les boisements et les jardins plantés.
L'ensemble garde un caractère très rural, couronné par les sommets éloignés du massif de la Chartreuse.

3. MILIEU HUMAIN

3.1. OCCUPATION DU SOL

Le secteur d'étude est composé d'un patchwork de parcelles très diverses : jardins, surfaces en herbes, cultures, bois, étangs, zones de marais....quelques vergers et vignes.
Voir Figure 6, page suivante.

Occupation du sol	Surface totale
Terres labourées	199,64 ha
Prés et pâtures	424,21 ha
Bois	56,96 ha
Vergers	3,89 ha
Vignes	3,19 ha
Landes	17,61 ha
Etangs	5,91 ha
Jardins	9,58 ha
Terrains à bâtir	2,17 ha
Terrains d'agrément (parc)	11,75 ha
Sols	55,16 ha
Surface non cadastrée	52,85 ha
Surface communale	**842,92 ha**

Occupation du sol en quelques chiffres
(données du cadastre communal de 2002)

Les zones urbanisées sont présentes un peu partout sur le territoire communal et réparties en petits hameaux de quelques maisons. Aucun gros secteur ne semble épargné par ce mitage. Seul le relief, et ses coteaux très pentus, isole encore quelques zones, au niveau urbanisme, du reste de la commune.
Les constructions correspondent essentiellement à des habitations de particuliers, avec des jardins autour.

La dispersion de l'habitat a maintenu un maillage très serré de routes et chemins de bonnes qualités qui desservent également les parcelles agricoles ou forestières.

Les étangs et mares viennent accentuer ce maillage en ajoutant une composante eau. Celle-ci est complétée par la présence des marais.

Les zones enherbées sont composées de prairies fauchées ou de pâtures, occupées essentiellement de bovins et de quelques équins.
Dans les secteurs humides (« Montagot », « Sud de la RN516 », « Combe Noire »), elles se composent d'une végétation beaucoup plus caractéristique : jonc, carex, et phragmites dans les marais, ...
Les terres agricoles sont, pour la plupart, semées de céréales d'hiver et de maïs. Elles occupent plutôt les zones de plateaux.

Figure 6 : OCCUPATION DU SOL
Echelle 1/14000
Légende :
Secteur d'étude
Cours d'eau / Etang
Routes / Chemins
Bâti-Jardins
Cultures
Surfaces en herbe
Bois
Verger
Vigne
Marais
Châteauvieux
Grand Champ
Rollandière
Varvottier
Faverges-de-la-Tour
la Ranche
la Ruat
le Bourg
Arlacot
Renouillère
le Molard
le Guillermard
Bressand
les Mouilles
Ballatière
le Couriou
Masson
LE REPLAT
la Batie Montgascon
la Maigrière
Boutière
Fme de la Goutte
Chaumardière
Mauchamp
Avolin
Meudenin
Gurdin
Montagot
Renodel
Clyat
Côte Giroud
Combe Noire
Maroc
Etang Malseroud
Fabr. Pompelin
Bredon
Baspied
les Ayes
Tapon
Montravers
Picot
N 516
N 75
A 43
D 145
D 145b
D 145c
D 145e

Les secteurs boisés sont de petite taille et dispersés sur la totalité de la commune. Les zones humides possèdent des boisements composés plutôt de plantations de peupliers (« Marteret », « Marais de Boutière », ...).
Les zones de coteaux présentent des peuplements à base de châtaignier, chêne, charme, ...
Quelques secteurs enherbés, mais difficiles d'accès, se sont petit à petit boisés : enfrichement naturel ou plantation.
Ces boisements sont complétés par un réseau de haies arborescentes de bonne qualité écologique et paysagère.

Ponctuellement apparaissent quelques rares petites parcelles de vignes et de vergers. Ces surfaces semblent beaucoup moins importantes que par le passé.

Le territoire communal possède une occupation du sol très variée en terme de répartition des différents types de parcelles. Les prairies, cultures, bois, vergers, vignes, marais se juxtaposent les uns aux autres sans former de grands ensembles.

3.2. POPULATION

Données INSEE.
La population totale de La Bâtie-Montgascon est de 1433 habitants au recensement de 1999. Ce chiffre est en augmentation depuis 1975 (1310 personnes en 1990, 1296 en 1982, 1279 en 1975). Cette hausse de la population est essentiellement dû à un solde migratoire fortement positif (sauf en 1982-90, mais le solde de natalité est positif).
Globalement, cela va dans le même sens d'évolution que l'ensemble Nord-Isère qui profite d'un rejet des banlieues proches des grandes villes (Lyon, Grenoble, Chambéry) au profit du monde rural, pour des raisons sociales et d'espace.
Fin des années 90, les nouveaux arrivants provenaient pour une grande part de Bourgoin-Jallieu et de la Ville Nouvelle.

Les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes et surtout pour les classes d'âges de plus de 60 ans.
La classe d'âge 40-59 ans est la plus importante en effectif, suivit de la classe 20-39 ans. Ce phénomène reflète l'augmentation de la natalité des années 60.

	Hommes	Femmes	Total
0 à 19 ans	24,4%	25,6%	25,1%
20 à 39 ans	26,1%	25%	25,5%
40 à 59 ans	28,3%	25,5%	26,9%
60 à 74 ans	13,9%	14,3%	14,1%
75 ans et plus	7,3%	9,5%	8,4%
TOTAL	700	733	1433

La population active ayant un emploi représente 88,9%. Parmi les chômeurs, les femmes sont plus représentées (16,7% de la population féminine est au chômage contre 6,9% pour les hommes).

Les ménages sont essentiellement composés de 1 ou 2 personnes (60 % des ménages).
La taille moyenne des ménages a baissé depuis 1982 : elle était de 2,7 personnes en 1982, elle passe à 2,6 personnes en 1990 et 2,5 personnes en 1999.

TAILLE DES MENAGES	
1 personne	29,9 %
2 personnes	29,9 %
3 personnes	16,3 %
4 personnes	14,5 %
5 personnes	6,3 %
6 personnes et plus	3 %
Total (nombre)	571

L'enseignement scolaire est assuré par une école maternelle et une école primaire. Une cantine est également disponible.

3.3. URBANISME

Les logements sont pour la majorité (85,2 %) des résidences principales, contre 7,6 % de résidences secondaires. Les logements vacants ne représentent que 7,2 %, sur un total de 670 habitations.
78,6 % des logements correspondent à des maisons individuelles.

La plupart (52,1 %) ont été construits avant 1949. Par contre, 8,1 % l'on été après 1989.
On peut observer actuellement de nombreuses habitations récentes ou en cours de construction. Ces dernières années marquent une accélération avec :

- 9 permis de construire en 1999,
- 4 permis de construire en 2000,
- 9 permis de construire en 2001,
- 9 permis de construire en 2002.

La commune participe à la reprise de la construction sensible actuellement.

L'urbanisation de la commune s'est faite un peu partout sur le territoire.
Cette urbanisation a entraîné un paysage sans organisation particulière par rapport à un pôle fédérateur. On observe un semis de petits hameaux ou regroupement de bâtiments sans structure particulière vers le village.

Actuellement, une nouvelle urbanisation se développe par un mitage plus lâche de l'espace au lieu d'une croissance des unités de base.

Plusieurs immeubles de logements sociaux (H.L.M.) ont été réalisés dans le bourg.

3.3.1. Le Plan d'Occupation des Sols

La Bâtie-Montgascon dispose d'un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) qui a été approuvé en août 1986 et révisé en 1988. Le POS originel a ensuite été annulé. Un nouveau POS a été approuvé en avril 1995.

Dans l'application du P.O.S., un certain nombre d'objectifs ont été envisagés :

- promouvoir, ordonner et organiser les zones urbaines, afin que le tissus urbain ne soit pas le théatre d'un développement anarchique,
- la protection des grandes zones agricoles et des espaces fonctions,
- la protection des paysages,
- création d'espaces réservés à l'activité économique et raccordement aux réseaux,
- volonté de raccorder le réseau d'assainissement à une station d'épuration.

Les principaux objectifs du P.O.S. ont été atteints, à l'exception toutefois de la construction d'habitats individuels, qui se sont développés hors du bourg, et de la station d'épuration qui n'a pas été construite.

3.3.2. Les servitudes d'utilités publiques et emplacements réservés

Le territoire communal est concerné par un certain nombre de servitudes d'utilité publique qui viennent grever le site (*Cf. Plan du P.O.S*) :

- A4 : terrains riverains des cours d'eau non domaniaux (La Bourbe),
- I4 : servitude relative à l'établissement des canalisations électriques,
  T.H.T. : 400 kv : St-Vulbas – Grand'Ile,
  T.H.T. : 225 kv : Aoste – La Boisse,
  T.H.T. : 225 kv : Mions – Aoste,
  H.T. : 63 kv : Aoste – La Tour-du-Pin - Jallieu,
  H.T. : 63 kv : Aoste – Poste de La Tour-du-Pin,
  M.T. : diverses.
- Int1 : servitude relative au voisinage des cimetières,
- JS1 : servitude relative aux installations sportives,
- PT3/4 : servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques, télécommunications.

Chaque servitude possède un certain nombre de contraintes et d'obligations à respecter et notamment celle d'avertir l'exploitant, au moins 1 mois à l'avance, des travaux envisagés.

Pour faire face à ses différents objectifs de développement, la commune avait prévu, lors de son dernier POS, divers emplacements réservés pour les équipements publics :

- agrandissement du cimetière : 4000 m^2,
- Parking : 1000 m^2,
- Accès publics et espaces libres : 1250 m^2,
- Elargissement de la RD 145 : 9600 m^2,
- Voirie future « Avolin » : 400 m^2.

3.3.3. Les réseaux

Eau potable

La commune est desservie par le réseau géré par le Syndicat Intercommunal des eaux des Abrets et Environs.
L'eau est puisée dans la nappe à Paladru, au Puit de Truitière. Elle présente de bonnes caractéristiques physiques, chimiques et bactériologiques, conformes aux normes des eaux destinées à la consommation humaine.

Le fonctionnement du réseau communal d'alimentation en eau potable, des hameaux et du bourg, est basé sur la présence de trois réservoirs.

Assainissement

Seul le bourg est relié au réseau séparatif. Celui-ci est géré par le Syndicat Intercommunal des eaux des Abrets et Environs. Il s'évacue vers Les Avenières. Le réseau unitaire ancien est modernisé progressivement.

Dans les autres secteurs de la commune, l'assainissement des eaux usées se fait par système autonome (fosses septiques, cuves, épandage, ...).
Le Syndicat Intercommunal est en train de réaliser un Plan d'Aptitudes des Sols pour l'Assainissement. Il précise les conditions d'assainissement des eaux usées suivant les sites. Les secteurs en assainissement autonome sont classés en fonction de leurs aptitudes.

3.3.4. Infrastructures de transport et Trafic

Infrastructures de transport routier
Le réseau national de grande circulation traverse la commune du Nord au Sud (RN75 sur 2,7 km) et de l'Ouest à l'Est (RN 516 sur 3,9 km). Le carrefour de ces grands axes constitue le hameau d'Evrieu. C'est sur la RN 516 que se trouve le bourg de La Bâtie-Montgascon.

D'autres routes, de plus petite taille, quadrillent la commune :

- la RD 145 : relie le bourg à Saint-André-le-Gaz,
- la RD 145b : relie le bourg au lieu-dit « Ballatière »,
- la RD 91 : relie le bourg à Faverges-de-la-Tour,
- de nombreuses routes communales qui desservent les différents hameaux, avec plus de 20 km de voies communales et 7 km de chemins ruraux. La majorité sont revêtus.

L'autoroute A43 (Lyon – Chambéry – Genève) traverse le Sud de la commune sur 2,8 km. Un échangeur est localisé à La Tour-du-Pin (6 km) et un autre à Les Abrets – Chimilin (8 km).

Trafic
Le trafic est relativement important sur les deux principaux axes de transport de la commune. La Cellule Exploitation Routière de l'Equipement donne les résultats suivants (en moyenne journalière annuelle) pour l'année 2002 :

- RN 75 : 12100 véhicules/jour entre Les Abrets et Evrieu et 5700 véhicules/jour entre Evrieu et Corbelin,
- RN 516 : 5290 véhicules/jour entre La Tour-du-Pin et La Bâtie et 4400 véhicules/jour entre La Bâtie et Aoste.

On relevait en 1984 : 4818 véh./jour sur la RN75
4761 véh./jour sur la RN516.
On relevait en 1993 : 5500 véh./jour sur la RN75
4750 véh./jour sur la RN516.

Autre
Le projet de TGV Lyon-Turin passe à la pointe Nord de la commune, au-dessus d'Evrieu, sur un linéaire de moins de 1 km.
Pour franchir le vallon, il prévoit la réalisation d'un viaduc de 316 m de long.

3.3.5. Environnement acoustique

La principale source de bruit sur la zone d'étude est le trafic routier sur l'A43 et sur les deux grosses voies de circulation et principalement sur la RN516 qui traverse en totalité le village. La RN 75 passe dans le bourg d'Evrieu.

La RN75 et la RN516 sont des routes relativement circulantes. Les nuisances sonores liées au trafic routier sont très importantes dans les bourgs (d'autant plus que les maisons n'ont pratiquement pas de recul par rapport à la route) et notamment aux heures de pointe.
L'A43 est également très bruyant, notamment pour les habitations situées à proximité (quelques mètres pour certaines).

3.3.6. Qualité de l'air

Elle dépend de deux facteurs principaux qui sont :

- les quantités de polluants émises,
- les possibilités de dispersion de ces polluants.

Les principales sources anthropiques de pollution de l'air sont :

- l'industrie,
- le chauffage urbain,
- le trafic routier (le principal traceur de la pollution d'origine routière est le dioxyde d'azote).

Les facteurs de dispersion sont liés à la topographie du site et aux conditions météorologiques. Le secteur d'étude n'est pas trop encaissé et permet une bonne dispersion de la pollution.
Les activités humaines peuvent aussi produire des mauvaises odeurs qui n'altèrent pas la qualité chimique de l'air. Cela peut être le cas de l'activité agricole.

3.4. PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE

La commune de La Bâtie-Montgascon ne possède pas de patrimoine archéologique, ni de Monument Historique classés.
Sur la carte IGN au 1/25000, on relève la présence des ruines du château de la Bâtie, sur le coteau au Sud du lieu-dit « La Maigrière ».

Dans le cas de découvertes éventuelles, et conformément aux dispositions de la loi du 27 septembre 1941 et à la circulaire du 12 octobre 1987 relative aux relations entre l'archéologie et l'urbanisme, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Service de l'Archéologie) souhaite qu'une campagne de sauvetage archéologique (reconnaissance et le cas échéant fouilles) soit entreprise préalablement à la réalisation des travaux.

3.5. CONTEXTE ECONOMIQUE

3.5.1. Activité agricole

L'activité agricole est présente dans le périmètre d'étude et couvre la quasi totalité des surfaces ouvertes non construites et non boisées. Elle est en grande partie basée sur l'élevage et la culture de maïs et de blé tendre.

Les caractéristiques principales de l'agriculture sur la commune sont fournies par les Services de Statistique Agricole de la D.D.A.F. de l'Isère. Le recensement agricole de 2000 est utilisé ici, cependant, une comparaison peut être effectuée avec les recensements antérieurs.

Effectifs	**1979**	**1988**	**2000**
Exploitations	10	6	7
Superficie Agricole Utilisée (ha)	404	367	**331**
Superficie en herbe (ha)	303	253	262
Terres labourables (ha)	187	170	196
dont maïs (ha)	42	53	26
dont blé (ha)	27	28	22
Bovins	443	398	453
Volailles	42820	42421	380
Ovins	170	104	88
Equidés	14	15	18
Porcins	36	s	s
Caprins	s	0	s

s : résultats confidentiels, par application de la loi sur le secret statistique

Contrairement à la tendance actuelle où toutes les communes perdent leurs exploitations agricoles, à la Bâtie-Montgascon, le nombre d'exploitation a largement diminué depuis 1979 mais il marque une légère hausse en 2000.
La superficie agricole utilisée a régressé entre 1979 et 2000.
La commune n'a jamais été remembrée.

L'élevage est représenté, aujourd'hui, principalement par les bovins, avec un maintien des effectifs ces 21 dernières années (443 animaux en 1979, contre 453 en 2000).
Les volailles accusent une baisse encore plus nette. Elles passent de plusieurs dizaines de milliers à moins de 400 animaux.

3.5.2. Activité sylvicole

La totalité des surfaces boisées sur la commune sont gérées par des particuliers. Elles sont composées de feuillus variés ou de quelques plantations de peupliers ou de résineux.
Au total, sur une surface de 843 ha, le territoire communal comporte 57 ha de bois dont 17 ha de peupleraies et 2,8 ha de futaies résineuses.
La plupart correspondent à des boisements classés.

3.5.3. Activités industrielle, artisanale et commerciale

Les principaux pôles d'emploi en dehors de la commune correspondent au bassin d'emploi Nord-Isère (Bourgoin-Jallieu, La Tour-du-Pin, Morestel).

Le village dispose d'une offre commerciale encore significative par rapport à la population :
- 1 garage,
- 2 boulangerie-pâtisserie-traiteur,
- 3 bars dont 1 restaurant,
- 1 boucherie-charcuterie,
- 1 épicerie/presse,
- 3 coiffeurs.

La commune compte également de nombreux artisans (*données 2002 de la Chambre de Métiers de Vienne*) :
- 1 dépannage service moules et moulages,
- 1 plombier-sanitaire-chauffage,
- 1 nettoyage de locaux,
- 1 tissage de soierie et de textile,
- 2 fabriques et pose de cuisines incorporées et salle de bain – menuiserie de bâtiment,
- 1 entreprise d'affûtage,
- 4 menuiseries de bâtiment et d'agencement - ébénisterie,
- 3 mécaniciens auto, poids lourd et agricole,
- 1 réparateur de machines à coudre et machines outils,
- 1 fabrique de mobiliers et matériels tubulaires,
- 1 carreleur,
- 1 poseur de clôture et petite maçonnerie,
- 1 menuisier – ébéniste – restauration de meubles,
- 1 travaux de mécanique générale,
- 1 dépannage, restauration de chariots élévateurs,
- 1 taxi de place,
- 1 confection de tous vêtements,
- 1 fabrication et pose de charpentes-couvertures,
- 1 chauffage-sanitaire-zinguerie-électricité du bâtiment,
- 1 peintre en bâtiment intérieur.

SOUS-PRÉFECTURE DE LA TOUR-DU-PIN (ISÈRE)
30 MAI 2005
ARCHIVÉE

DISTANCES MINIMALES DE PLANTATION

— 12 mètres pour toutes les essences forestières
— 6 mètres pour le noyer

A l'intérieur de la zone réglementée, toute plantation d'essence forestière ne pourra s'effectuer qu'aux distances minimales précentes des limites des propriétés contiguës, à l'exception des propriétés cadastrées en nature de sol et cour.

ZONE RÉGLEMENTÉE

ZONE NON RÉGLEMENTÉE

Plan approuvé par la Commission Communale.
Le 19 février 1969
Le Secrétaire, Le Président.

Plan affiché en Mairie
du 23 mars 1969 au 23 avril 1969
Le Maire.